

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL - SEPTEMBRE 2024

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

| | Pages |
|--|-----------|
| Porteurs de parts | 3 |
| Compte rendu d'activité | 5 |
| Vie du fonds sur l'exercice sous revue | 14 |
| Informations spécifiques | 15 |
| Informations réglementaires | 17 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 24 |
| Comptes annuels | 29 |
| Bilan Actif | 30 |
| Bilan Passif | 31 |
| Compte de résultat | 32 |
| Annexes aux comptes annuels | 34 |
| Informations générales | 35 |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement | 40 |
| Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 42 |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat | 48 |
| Inventaire des actifs et passifs | 52 |
| Annexe(s) | 75 |
| Caractéristiques du fonds | 76 |
| Information SFDR | 79 |
| Rapport annuel de l'OPC Maître | 88 |

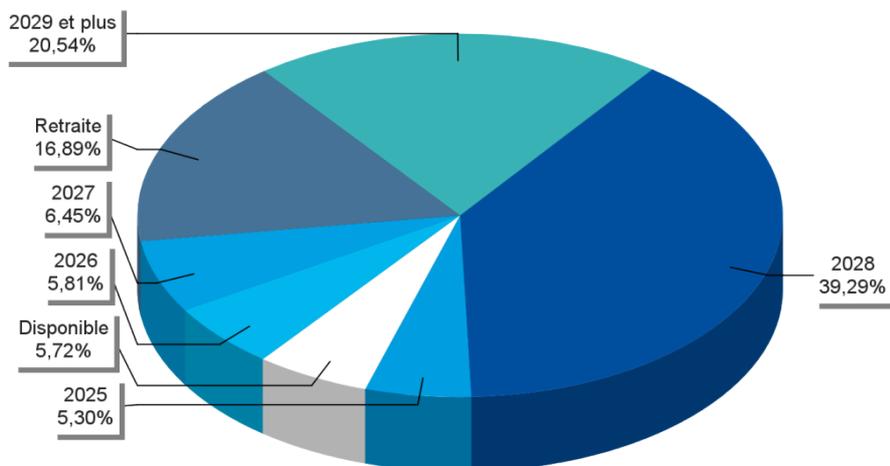
ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

| ECHÉANCES | EN % |
|--------------|---------------|
| Disponible | 5,72 |
| 2025 | 5,30 |
| 2026 | 5,81 |
| 2027 | 6,45 |
| 2028 | 39,29 |
| 2029 et plus | 20,54 |
| Retraite | 16,89 |
| TOTAL | 100,00 |

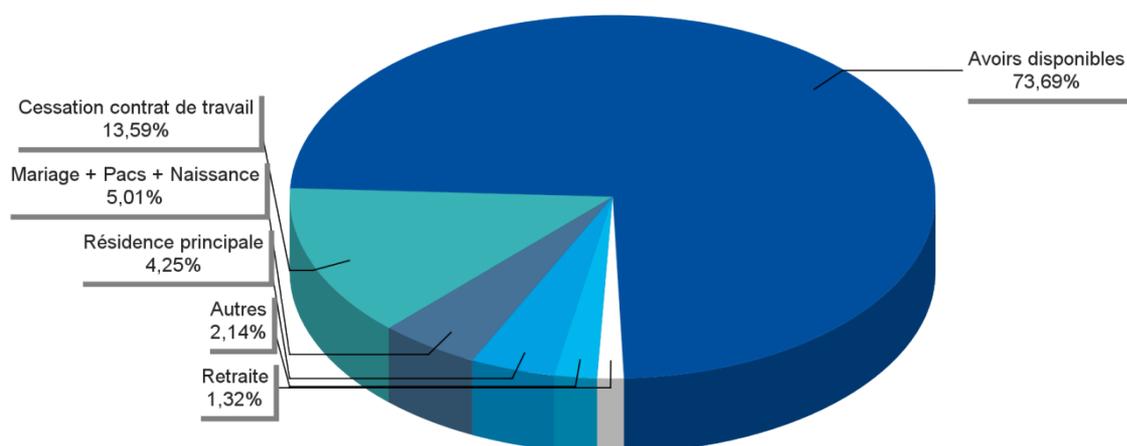


ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

| MOTIF | EN % |
|------------------------------|---------------|
| Autres | 2,14 |
| Avoirs disponibles | 73,69 |
| Cessation contrat de travail | 13,59 |
| Mariage + Pacs + Naissance | 5,01 |
| Résidence principale | 4,25 |
| Retraite | 1,32 |
| TOTAL | 100,00 |



ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Octobre 2023

"Le mouvement de baisse des marchés des actions amorcé en août s'est accéléré en octobre sous le poids de la montée des taux obligataires et de la montée des risques géopolitiques. L'indice MSCI EMU NR a baissé de -3.3%. Le rendement des emprunts du Trésor américain à 10 ans a ainsi franchi le cap des 5% pour la première fois depuis 2007. Le scénario de taux d'intérêt plus élevés et pour plus longtemps qu'anticipé est renforcé par les données récentes attestant de la vigueur de l'économie américaine : le PIB du troisième trimestre a cru à un rythme annualisé de 4.9% et les créations d'emploi demeurent dynamiques. Outre le risque d'une récession future, la remontée des taux obligataires a pour effet d'exiger des rendements supérieurs sur les actions et donc de déprimer les PER qui leur sont appliqués. Le conflit israélo-palestinien peut laisser craindre un embrasement du Moyen-Orient et induit une hausse des cours du pétrole et du gaz, ce qui pourrait retarder la décrue du taux d'inflation. En Europe, les données économiques sont déjà bien plus moroses, avec une baisse du crédit aux particuliers et aux entreprises et des indices PMI toujours en berne. En Chine la publication du PIB du troisième trimestre à 4.9% a rassuré les investisseurs mais les sanctions américaines sur les produits de technologie minent toujours les relations. Dans ce contexte d'aversion pour le risque, les secteurs les plus cycliques ont été les plus pénalisés. L'automobile, les industrielles, la distribution et les loisirs ont baissé de plus de 6%, suivies des banques et de la santé. A l'inverse, l'alimentaire, les assurances, les médias et les utilities sont stables ou en baisse de moins de 1%. L'énergie a été soutenue par la tension sur les prix du pétrole et du gaz. Dans l'ensemble, 40% des sociétés européennes et américaines ont publié leur résultat trimestriel et les déceptions ont été plus lourdement sanctionnées que les bonnes surprises saluées. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération performe en ligne avec son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Dassault Systèmes (logiciels), Pernod Ricard (spiritueux), Ipsos (études de marché), Seb (petit électroménager), Novo Nordisk (Danemark, santé), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Essilor Luxottica (optique), SAP (Allemagne, logiciels), Ferrari (Italie, luxe), Hermes (luxe), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Heineken (Pays-Bas, bière). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Forvia (auto), Aalberts (Pays-Bas, industrie), Sopra (services IT), Grifols (Espagne, santé), UbiSoft (jeux vidéo), D'Ieteren (Belgique, holding), UCB (Belgique, santé), Alten (R&D externalisée), Merck (Allemagne, santé), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Andritz (Autriche, industrie), Roche (Suisse, santé), LVMH (luxe), Carlsberg (Danemark, bière). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Nordic Semi (Norvège, technologie), allégé L'Oréal (cosmétique), SAP (Allemagne, logiciels), Sixt (Allemagne, location), Stellantis (auto) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Sopra (services IT), UbiSoft (jeux vidéo), UCB (Belgique, santé), Alten (R&D externalisée), Dassault Systèmes (logiciels). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Novembre 2023

"La publication courant novembre de taux d'inflation au titre du mois d'octobre en décélération plus importante qu'anticipé est venue conforter les opérateurs de marché dans leur sentiment que le relèvement des taux d'intérêt engagé par les Banques Centrales début 2022 avait atteint son terme. Aux Etats-Unis, l'indice s'établit à 3.2% pour le taux apparent et 4.0% hors énergie et matières premières. Au Royaume-Uni, ces mêmes taux d'inflation se situent à 4.6% et 5.7% respectivement et 2.4% et 3.6% en Europe. Evidemment, cette perspective a permis une détente significative du rendement des Emprunts d'Etat à 10 ans de 0.40% aux Etats-Unis, pour revenir au-dessous de 4.40% et de 0.20% en Allemagne pour s'établir au-dessous de 2.50%. Ces mouvements ont aussi été confortés par la détente observée sur les cours du pétrole et du gaz. Le Brent est revenu à 80 \$/b et les prix du gaz ont baissé de 15% en raison du haut niveau des stocks, des anticipations de ralentissement économique et d'un temps resté clément jusqu'ici. Après trois mois consécutifs de baisse, les indices des actions européennes ont fortement rebondi en novembre. L'indice MSCI EMU NR gagne +7.9%. La baisse des taux d'intérêt a profité bien sûr aux valeurs de technologie et de croissance, mais aussi aux valeurs industrielles et de consommation discrétionnaire, ainsi qu'au secteur de l'immobilier, très endetté. La perspective d'un ralentissement progressif de l'inflation permet d'éviter le scénario d'un relèvement excessif des taux d'intérêt par les Banques Centrales qui aurait pu laisser craindre un ralentissement brutal de l'économie. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence."

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les meilleurs contributeurs auront été Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Aalberts (Pays-Bas, industrie), Partners Group (Suisse, private assets), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Aperam (Luxembourg, acier inox), Grifols (Espagne, santé), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Ferrari (Italie, luxe), SAP (Allemagne, logiciels), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Trigano (camping-car), Stellantis (auto), Merck (Allemagne, santé), Alten (R&D externalisée), Sopra (services IT). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Pernod Ricard (spiritueux), Ubisoft (jeux vidéo), UCB (Belgique, santé), Beneteau (bateau de plaisance), Heineken (Pays-Bas, bière), Carlsberg (Danemark, bière), Roche (Suisse, santé), Novo Nordisk (Danemark, santé), Essilor Luxottica (optique), LVMH (luxe), Richemont (Suisse, luxe). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé nos positions en Sixt (Allemagne, location), Besi (Pays-Bas, semi-conducteur), SAP (Allemagne, logiciels), Santander (Espagne, banque) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Krones (Allemagne, biens d'équipement), Carlsberg (Danemark, bière), LVMH (luxe), UCB (Belgique, santé), Grifols (Espagne, santé), Technoprobe (Italie, semi-conducteurs), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Andritz (Autriche, biens d'équipement). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Décembre 2023

La dynamique enclenchée en novembre s'est poursuivie en décembre : ralentissement de l'inflation, baisse des taux obligataires, hausse des actions. Ce mouvement s'est traduit par une progression de 3.2% pour l'indice MSCI EMU NR en décembre, tiré par les secteurs de l'immobilier, de la construction, de l'industrie et des financières, alors qu'à l'autre bout du spectre les télécommunications, le pétrole et l'alimentation-boissons sous-performaient. La hausse annuelle de l'indice MSCI EMU NR s'est ainsi établie à 18.8%. La décélération de l'inflation se confirme et la volatilité des données mensuelles s'atténue. Aux Etats-Unis, les indices de l'inflation annuelle à fin novembre font apparaître une hausse de 3.5% pour l'indice publié (3.2% à fin octobre) et de 4.0% (4.0% à fin octobre) pour l'inflation sous-jacente, hors matières premières. Dans ce contexte, le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans a continué à refluer de 4.33% à fin novembre à 3.88% au 31 décembre. En Europe, le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans allemand a lui aussi diminué sur le mois de 2.44% à 2.02%. Les Banques Centrales, si elles prennent acte du ralentissement en cours de l'inflation, indiquent néanmoins que l'inflation sous-jacente, essentiellement dictée par l'évolution des salaires, demeure à un rythme supérieur à leur objectif et qu'il serait prématuré d'envisager un début de détente des taux courts dirigés dans les mois à venir. L'année 2024 commence donc sur des attentes élevées. Le débat oscillera autour de la persistance de l'inflation sous-jacente, du maintien de conditions financières restrictives et du rythme du ralentissement de l'économie mondiale. Si l'économie américaine maintient une certaine dynamique, l'Europe est déjà en situation de récession, ce que confirme la dégradation de l'indice PMI publié en décembre à 47.0, en baisse de 0.6 sur le mois précédent. La Chine, qui a structurellement évolué sous le poids d'une population vieillissante et de la dette publique, cesse d'être le moteur de la croissance mondiale qu'elle a été ces vingt dernières années. Dans ce contexte de croissance mondiale ralentie où le domaine des possibles se réduit, nous maintenons notre philosophie d'investissement essentiellement concentrée sur des sociétés à l'assise mondiale, affichant des ratios financiers solides et des avantages compétitifs qui doivent leur permettre de croître à un rythme plus soutenu que celui du PIB. Elles restent principalement sélectionnées dans les secteurs de la consommation, de la technologie, de la santé et de l'industrie. Sur le mois de décembre, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Ericsson (Suède, équipements télécom), Grifols (Espagne, santé), UCB (Belgique, santé), Ipsos (France, études de marché), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Forvia (France, équipementier automobile), D'Ieteren Group (Belgique, société holding), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Bénéteau (France, bateaux de plaisance), Technoprobe (Italie, semi-conducteurs) et Heineken (Pays-Bas, bière). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Ubisoft (France, jeux vidéo), Merck KGAA (Allemagne, santé), Ferrari (Italie, auto), SAP (Allemagne, logiciels), Banco Santander (Espagne, banque), ASMi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Carlsberg (Danemark, bière), Novo Nordisk (Danemark, santé) et Pernod Ricard (France, spiritueux). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Banco Santander (Espagne, banque), Forvia (France, auto) et SAP (Allemagne, logiciels) pour renforcer en contrepartie nos investissements en UCB (Belgique, santé), Krones (Allemagne, biens d'équipement), LVMH (France, luxe), Carlsberg (Danemark, bière), Hermès (France, luxe), Alten (France, R&D externalisée), Technoprobe (Italie, semi-conducteurs), Seb (France, petit électroménager), Ubisoft (France, jeux vidéo). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Janvier 2024

"Les indices des grandes valeurs européennes poursuivent le mouvement de hausse enclenché en novembre dernier, tandis que les indices des valeurs moyennes et petites, plus cycliques, s'érodent. Les indices des pays émergents s'inscrivent en baisse, pénalisés par la décreue des prix des matières premières. Le ralentissement structurel de l'économie chinoise, qui termine l'année 2023 en déflation, pèse lourdement sur cette tendance. Les opérateurs continuent de rester focalisés sur les publications des indices d'inflation. Aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation publié à fin décembre 2023 à +3.4% démontre une légère accélération par rapport aux deux mois précédents, mais elle s'explique par l'arrêt de la décreue des prix des marchandises. L'indice n'est plus désormais influencé que par la hausse des prix des services qui progressent au rythme des salaires. D'une manière plus générale, l'économie américaine continue de surprendre par sa résilience, ce qui peut rendre les tensions sur le marché de l'emploi plus durables qu'anticipé et reporter la baisse des taux directeurs de FED. La même logique prévaut en Europe. La BCE maintient donc elle aussi ses taux inchangés à 4.00% et attendra d'avoir des données concrètes sur un ralentissement de la hausse des salaires. Sur le plan géopolitique, la crise au Moyen-Orient surplante la guerre en Ukraine dans l'esprit des opérateurs. Les attaques des Houtis contre les navires marchands génèrent de l'anxiété quant à la sécurité et la régularité des livraisons en provenance d'Asie. Ces risques restent cependant d'une importance mineure par rapport aux ruptures des chaînes d'approvisionnements post-Covid. D'une manière générale, la stabilisation du paysage économique rendra les publications des sociétés déterminantes sur les performances des prochaines semaines. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été SAP (Allemagne, logiciels), Richemont (Suisse, luxe), Novo Nordisk (Danemark, santé), Publicis (agence de pub), UCB (Belgique, santé), Sopra (services IT), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Dassault Systèmes (logiciels), Ipsos (études de marché), Alten (R&D externalisée), Technoprobe (Italie, semi-conducteurs). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Grifols (Espagne, santé), Forvia (auto), Aperam (Luxembourg, acier inox), UbiSoft (jeux vidéos), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Michelin (auto). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Forvia (auto), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Grifols (Espagne, santé), Stellantis (spiritueux), Dassault Systèmes (logiciels), Richemont (Suisse, luxe) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Rémy Cointreau (spiritueux), Sartorius Stedim (santé), Hermes (luxe), Merck (Allemagne, santé), Carlsberg (Danemark, bière).. Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Février 2024

"Les indices des actions prolongent en février le mouvement de hausse enclenché en novembre dernier. Cette hausse est alimentée par une vigueur plus forte qu'attendu de l'économie et des publications, de résultats souvent rassurants et en dépit d'une hausse des taux d'intérêt à long terme. Sur le mois, l'indice MSCI EMU NR gagne +3.3%. Ce sont les valeurs de l'automobile (+12.8%), industrielles, de la construction et de la technologie qui affichent les meilleures performances. A l'inverse, l'immobilier, les services aux collectivités et les telecoms pâtissent de la fermeté des taux d'intérêt, sans aucune compensation. Les produits de base et l'énergie subissent eux le contre-coup de la stabilisation de la situation géopolitique au Moyen-Orient et d'un hiver doux. Ce mois de février marque aussi un fort rattrapage sur les actions chinoises (MSCI INex Asia : +8.8%) après les mesures de soutien à l'économie annoncées ces dernières semaines. Enfin, la sphère des valeurs autour de l'IA reste toujours autant recherchée boursièrement grâce notamment à la publication à nouveau stellaire de Nvidia. Aux Etats-Unis, la publication de l'indice des prix à la consommation démontre une persistance de l'indice au-dessus des 3%, à 3.1% sur 12 mois à fin janvier pour l'indice général et surtout 3.9% hors énergie et matières premières. L'économie américaine reste plus vigoureuse qu'anticipé, comme en témoignent les 353 000 emplois créés en janvier. Compte tenu de ce contexte, il est logique que le président de la FED, calme les espoirs de baisse des taux directeurs dans les prochains mois. Les taux des rendements des emprunts d'Etat à 10 ans se sont ainsi tendus de 35bp à 4.25% pour le T-Bond américain et de 25bp à 2.41% pour le Bund allemand. Plus de 90% des entreprises de notre portefeuille ont désormais publié, sans dommage majeur parmi nos positions les plus significatives. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été UCB (Belgique, santé), Ferrari (Italie, luxe), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Hermès (luxe), Stellantis (auto), Aalberts (Pays-Bas, industrie), Michelin (auto), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), LVMH (luxe), Sopra (services IT), Carlsberg (Danemark, bière), Essilor Luxottica (optique), SAP (Allemagne, logiciels), Richemont (Suisse, luxe). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Grifols (Espagne, santé), Dassault Systèmes (logiciels), Heineken (Pays-Bas, bière), Roche (Suisse, santé), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Alten (R&D externalisée), Seb (petit électroménager), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), D'Ieteren (Belgique, holding).

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Santander (Espagne, banque), Roche (Suisse, santé), Richemont (Suisse, luxe), Stellantis (auto) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Rémy Cointreau (spiritueux), Sartorius Stedim (santé), Hermès (luxe), Jungheinrich (Allemagne, logistique). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Mars 2024

"Les indices des actions poursuivent en mars la phase de hausse amorcée en novembre dernier. Le scénario dominant demeure centré sur : - Une économie américaine toujours vigoureuse, une stabilisation des indicateurs économiques en Europe, certes à de bas niveaux, et l'amorce d'un redressement de l'économie chinoise.- Une inflation qui cesse d'être une préoccupation pour les Banques Centrales. Aux Etats-Unis, l'inflation affichée sur 12 mois glissants se rapproche des 3%, avec 3.2% à fin mars et 3.1% à fin janvier. Si la vigueur persistante de l'économie et la tension sur les salaires qu'elle engendre maintiennent l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors matières premières et énergie, à 3.80% en glissement annuel à fin février et à 3.95% en moyenne sur les six derniers mois, largement au-dessus de l'objectif des 2% de la FED, la tendance baissière est enclenchée. En zone Euro, l'inflation affichée à fin février s'établit elle à 2.6% contre 2.8% à fin janvier et pour le cinquième mois consécutif sous la barre des 3%. - Une stabilité des taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans, sous les barres des 4.50% aux Etats-Unis et 2.50% en Allemagne. Sur le mois, l'indice MSCI EMU NR gagne +4.45%. Comme les mois précédents, ce sont les secteurs cycliques qui ont mené la hausse, et en particulier la banque, et la chimie, avec des progressions supérieures à 6%. L'immobilier, en hausse de 7%, profite lui aussi de l'indexation des loyers et d'une meilleure visibilité sur les conditions de refinancement. A l'inverse, les secteurs défensifs de l'alimentation, de la santé, des biens de consommation, des télécoms et des utilities sont à la traîne. La technologie, qui a connu quelques faiblesses en cours de mois dans la mouvance de Apple, termine le mois stable. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération surperforme son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Jungheinrich (Allemagne, logistique), Santander (Espagne, banque), D'Ieteren (Belgique, holding), Spie (Fr, services), Stellantis (Fr, auto), Trigano (Fr, camping-car), Seb (Fr, biens de conso), Novo Nordisk (Danemark, santé), Aalberts (Pays-Bas, industrie), UCB (Belgique, santé), Kronos (Allemagne, biens d'équipement), Essilor Luxottica (Fr, optique). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Technoprobe (Italie, semi-conducteurs), UbiSoft (Fr, jeux vidéos), Sopra (Fr, services IT), Dassault Systèmes (Fr, logiciels), Rémy Cointreau (Fr, spiritueux), Richemont (Suisse, luxe), LVMH (Fr, luxe), L'Oréal (Fr, cosmétique), Alten (Fr, R&D externalisée), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Roche (Suisse, santé), Carlsberg (Danemark, bière). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Grifols (Espagne, santé), Roche (Suisse, santé), Essilor Luxottica (Fr, optique), SAP (Allemagne, logiciels) pour renforcer en contrepartie nos investissements en VAT Group (Suisse, semi-conducteurs), Heineken (Pays-Bas, bière), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Dassault Systèmes (Fr, logiciels). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Avril 2024

"Avril marque une rupture dans le cycle de hausse des actions entamé en novembre dernier. Ce mois d'avril a mis en évidence le risque de persistance de l'inflation, ce qui a déstabilisé le marché obligataire et pesé sur la valorisation des actions. Aux Etats-Unis, l'indice CPE, privilégié par la FED comme étant le plus représentatif de l'inflation subie par les consommateurs américains, est ressorti à +0.32% en séquentiel et à +2.8% sur 12 mois glissants. Il démontre une persistance de l'inflation à des niveaux supérieurs aux 2% visés par la Banque Centrale, au point de remettre en cause l'initiation du mouvement de baisse des taux directeurs anticipé par les opérateurs de marché. Le taux de rendement des bons du Trésor américain a dépassé en avril le seuil des 4.50%, pour la première fois depuis octobre, et clôturé le mois à 4.7% contre 4.2% à fin mars. Au sein de la zone Euro, l'indice des prix à la consommation est resté stable à 2.4% sur un an en avril, incluant une composante des prix des services qui poursuit sa décélération à 3.7%. La hausse des taux de rendement des Emprunts d'Etat à 10 ans s'est limitée à 0.2% pour le bund allemand à 2.6% en fin de mois et à 3.0% sur l'OAT français. Cette crainte sur les indices d'inflation a été exacerbée par le contexte géopolitique au Moyen-Orient qui a engendré une tension sur l'ensemble de matières premières qui s'appréciaient de 2.7% selon l'indice Bloomberg Commodities Index. Dans cet environnement, le S&P 500 perdait -4.2% tandis que l'indice MSCI EMU NR se montrait plus résistant, ne baissant que de -1.9%. En Europe, hormis les produits de base, l'énergie, les banques, et symboliquement les utilities et la santé, tous les autres secteurs étaient en baisse significative, et en particulier la technologie, les industrielles et l'automobile.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Oddo BHF Génération, structurellement souspondéré sur les secteurs de l'énergie, des produits de base ou de la banque, et surpondéré sur la consommation discrétionnaire et la technologie, a logiquement sous-performé son indice de référence dans ce contexte exceptionnel. Les meilleurs contributeurs auront été UbiSoft (Fr, jeux vidéos), UCB (Belgique, santé), ASM International (Pays-Bas, semiconducteurs), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Heineken (Pays-Bas, bière), Santander (Espagne, banque), Publicis (Fr, agence de pub), Novo Nordisk (Danemark, santé), Michelin (Fr, auto). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Sartorius Stedim (Fr, santé), Alten (Fr, R&D externalisée), Stellantis (Fr, auto), Trigano (Fr, camping car), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Besi (Pays-Bas, semiconducteurs), Dassault Systèmes (Fr, logiciels), Sopra (Fr, services IT), Richemont (Suisse, luxe), Merck (Allemagne, santé), LVMH (Fr, luxe), SAP (Allemagne, logiciels), Seb (Fr, biens de conso), Hermes (Fr, luxe). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Roche (Suisse, santé), Bic (Fr, biens de conso), Dassault Systèmes (Fr, logiciels), UCB (Belgique, santé) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Amplifon (Italie, appareils auditifs), Carlsberg (Danemark, bière). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Mai 2024

"Après un mois d'avril perturbé par de mauvais chiffres d'inflation aux Etats-Unis et une tension sur les taux d'intérêt, le retour à une vision plus apaisée sur ce front a permis une détente des taux obligataires et une appréciation des indices des actions occidentales. Le MSCI EMU NR a progressé de +2.7% tandis que l'indice MSCI EMU Small Cap progressait lui de +4.3%. La perspective d'une baisse des taux directeurs de la BCE accompagnée d'indicateurs d'activité résilients en Europe a enfin favorisé l'indice des capitalisations moyennes et petites par rapport à celui des grandes capitalisations boursières. La baisse des cours du pétrole et l'essoufflement de certains des thèmes qui ont contribué à la surperformance des grandes capitalisations comme le pétrole, le luxe ou les cosmétiques ont freiné la hausse des indices des grandes capitalisations. Le secteur bancaire continue de bien se comporter et affiche la meilleure performance sectorielle de la cote européenne depuis le début de l'année. En Chine, les indications macroéconomiques sont apparues comme encourageantes et permettent de penser que l'économie chinoise trouve un équilibre et est en passe de réussir son recentrage sur elle-même, après avoir été tirée par les exportations vers le reste du monde. Aux Etats-Unis comme en Europe, les publications des résultats du premier trimestre démontrent dans l'ensemble la capacité de résistance des taux de marge opérationnelle des sociétés malgré le ralentissement de l'activité, parfois amplifiée par les derniers effets de déstockage. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération, structurellement souspondéré sur les secteurs de la finance, performe globalement en ligne avec son indice de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Technoprobe (Italie, semiconducteurs), Ericsson (Suède, technologie), Richemont (Suisse, luxe), Merck (Allemagne, santé), Amplifon (Italie, appareils auditifs), Sopra (Fr, services IT), Besi (Pays-Bas, semiconducteurs), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Michelin (Fr, auto), Ipsos (Fr, études de marché), Santander (Espagne, banque), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Essilor Luxottica (Fr, optique). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Sartorius Stedim (Fr, santé), LVMH (Fr, luxe), Remy Cointreau (Fr, spiritueux), Stellantis (Fr, auto), Hermes (Fr, luxe), D'Ieteren (Belgique, holding), Carlsberg (Danemark, bière), Trigano (Fr, camping car), Publicis (Fr, agence de pub), SAP (Allemagne, logiciel), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), Heineken (Pays-Bas, bière). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Richemont (Suisse, luxe), Alten (Fr, R&D externalisée), Publicis (Fr, agence de pub) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Amplifon (Italie, appareils auditifs), Puig (Espagne, parfums), Sartorius Stedim (Allemagne, santé), Stellantis (Fr, auto). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Juin 2024

"Après un début de mois porté par l'annonce, très attendue, de la baisse des taux directeurs de la BCE, les marchés européens se sont retournés à la baisse suite aux élections parlementaires européennes, et à la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale par le président français Emmanuel Macron. Dans le sillage de cette annonce, l'écart entre l'OAT française et le Bund allemand a atteint son plus haut niveau depuis 2012 à 85bp à la fin du mois. Les actions des sociétés françaises ont également été affectées par la crainte d'un gel des investissements et prises d'initiatives en France de la part des entreprises et des ménages dans l'attente de connaître les nouvelles règles du jeu économique et fiscal, en cas d'une victoire du Nouveau Front Populaire (alliance des partis de gauche) ou, dans une moindre mesure, du Rassemblement National (droite nationaliste). Le MSCI EMU NR a baissé de -2.5% tandis que les indices français reculaient de -6% pour le CAC 40 et -10% pour le MSCI Smid Cap France NR. Sur le mois, les secteurs les plus cycliques et sensibles à la conjoncture européenne (automobile, construction, immobilier) affichent les baisses les plus significatives."

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Le secteur automobile a également été pénalisé par l'attentisme des consommateurs quant à l'achat d'un véhicule électrique et la menace de la concurrence chinoise. A l'inverse, les secteurs de la santé et des valeurs technologiques, plus internationaux, ont joué le rôle de valeur refuge et profitent également de l'affaiblissement de l'Euro face aux incertitudes politiques. Dans le même temps les marchés américains ont été dynamisés par les statistiques d'inflation en ligne avec les attentes permettant au S&P 500 et au NASDAQ de battre de nouveaux records dans l'espoir d'une prochaine détente des taux de la FED. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération a souffert de sa surexposition aux sociétés françaises, vendues sans discernement quant à leur sensibilité à l'environnement français par certains investisseurs face à l'incertitude des élections. Les meilleurs contributeurs auront été Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), SAP (Allemagne, logiciels), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Novo Nordisk (Danemark, santé), UCB (Belgique, santé), VAT (Suisse, semi-conducteurs), Andritz (Autriche, biens d'équipement), D'Ieteren (Belgique, holding), Ferrari (Italie, luxe), Puig Brands (Espagne, parfums), Richemont (Suisse, luxe). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Trigano (Fr, camping car), Sopra (Fr, services IT), Sartorius Stedim (Fr, santé), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Seb (Fr, biens de conso), Ipsos (Fr, études de marché), Alten (Fr, R&D externalisée), Spie (Fr, services), Santander (Espagne, banque), L'Oréal (Fr, cosmétique), Stellantis (Fr, auto), Carlsberg (Danemark, bière). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en Trigano (Fr, camping car), Richemont (Suisse, luxe), Carlsberg (Danemark, bière), Essilor Luxottica (Fr, optique), Hermès (Fr, luxe) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Puig Brands (Espagne, parfums), Amplifon (Italie, appareil auditif). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Juillet 2024

"Le mois de juillet a été un mois très volatil, dont les thèmes dominants ont été le ralentissement économique, corroborés par le ralentissement de l'inflation et des créations d'emplois, la baisse du prix des matières premières et la baisse des taux des rendements obligataires. L'indice Bloomberg des matières premières baissait sur le mois de 4.0%. La perspective d'un ralentissement économique mondial, et particulièrement en Chine, consommatrice d'environ la moitié des matières premières mondiales, a contribué à déprimer les prix de l'énergie et des métaux. Le taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans baissait de 4.4% à 4.0% aux Etats-Unis comme en Europe où le rendement du Bund allemand s'est ainsi réduit de 2.5% à 2.3%. Si l'indice MSCI EMU NR progresse de +0,4% sur le mois, ces évolutions marquent une grande dispersion des thématiques. Les secteurs sensibles à une baisse des taux et défensifs, comme les banques, la construction, les télécoms, les utilities et l'immobilier progressent de 4% à 6%. A l'inverse, les secteurs perçus comme les plus cycliques, comme l'automobile, les produits de base et la technologie, baissent de 4% à 6%. Près de la moitié des entreprises ont déjà publié leurs résultats semestriels, qui réservent peu de surprises favorables ou franchement défavorables. Néanmoins, ces communications ne laissent pas entrevoir d'amélioration de l'activité sur les mois à venir, compte tenu des incertitudes politiques aux Etats-Unis, au Royaume Uni, ou en France, ou sur les nouvelles règles du commerce international, particulièrement dans le secteur de la technologie. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération a souffert de sa surexposition aux sociétés de technologie. Les meilleurs contributeurs auront été Sartorius Stedim (Fr, santé), UCB (Belgique, santé), Ericsson (Suède, technologie), D'Ieteren (Belgique, holding), Merck (Allemagne, santé), Kronos (Allemagne, biens d'équipement), Spie (Fr, services), Essilor Luxottica (Fr, optique), SAP (Allemagne, logiciels), Santander (Espagne, banque), Michelin (Fr, auto). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Stellantis (Fr, auto), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Amplifon (Italie, appareils auditifs), LVMH (Fr, luxe), Heineken (Pays-Bas, bière), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), Hermès (Fr, luxe), Sopra (Fr, services IT), Seb (Fr, biens de conso). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en SAP (Allemagne, logiciels), Partners Group (Suisse, private equity), Richemont (Suisse, luxe), UCB (Belgique, santé), Ipsos (Fr, études de marché), VAT (Suisse, semi-conducteurs), Novo Nordisk (Danemark, santé), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Stellantis (Fr, auto) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Carlsberg (Danemark, bière), Merck (Allemagne, santé), Sopra (Fr, services IT). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Août 2024

"Le mois d'août a continué d'être très volatil. Aux Etats-Unis, la publication d'un indice ISM décevant, les faibles créations d'emplois, les plus faibles sur les trois dernières années, et une hausse du taux de chômage à 4.3% sont, dans un premier temps, venues alimenter les risques de récession. En contrepartie, l'indice d'inflation publié est repassé sous la barre des 3% sur 12 mois à fin juillet."

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

L'ensemble de ces données ont ravivé les espoirs de baisse des taux directeurs la Banque Centrale américaine, que sont venues confirmer les déclarations du gouverneur de la Fed à l'issue du forum de Jackson Hole. Cette perspective a permis un rebond des actifs risqués après la forte correction du début de mois. Au Japon, la hausse de 25pb des taux directeurs de la BoJ a entraîné un déblocement de positions spéculatives et une chute du TOPIX de 12% le 5 août, plus impressionnante baisse journalière depuis 1987. Là encore, passée la purge de ces opérations de carry trade, la perspective d'un scénario modéré a permis une réappréciation rapide des actions japonaises. En Europe, même si l'économie demeure morose, le taux de chômage s'inscrit en juillet à 6.4%, un plus bas historique. L'inflation sous-jacente, excluant les matières premières et l'effet Jeux Olympiques, se situe à 2.8% sur 12 mois à fin juillet, bien ancrée sous la barre des 3%. Sur le mois, l'indice MSCI EMU NR gagne +1.6%, tiré par les secteurs défensifs de la distribution, l'assurance, la santé, les télécoms et l'immobilier, tous en hausse de plus de 3.5%. A l'inverse, l'énergie et les matières premières ont baissé de plus de 3.5%, pénalisés par les anticipations de ralentissement économique et les médiocres perspectives de la construction en Chine, qui absorbait ces vingt dernières années la moitié de la demande mondiale de métaux. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération a un peu souffert de sa surexposition aux sociétés de technologie. Les meilleurs contributeurs auront été Ferrari (Italie, auto), Hermes (Fr, luxe), Ericsson (Suède, technologie), Merck (Allemagne, santé), UCB (Belgique, santé), Aperam (Luxembourg, acier inox), Novo Nordisk (Danemark, santé), LVMH (Fr, luxe), D'Ieteren (Belgique, holding). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Technoprobe (Italie, semi-conducteurs), VAT Group (Suisse, semi-conducteurs), Carlsberg (Danemark, bière), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Jungheinrich (Allemagne, logistique), Michelin (Fr, auto), Ipsos (Fr, études de marché). Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en VAT (Suisse, semi-conducteurs), Novo Nordisk (Danemark, santé), SAP (Allemagne, logiciels) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Puig Brands (Espagne, parfums), Amplifon (Italie, appareil auditif), Ferrari (Italie, luxe). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Septembre 2024

"La baisse tant anticipée des taux directeurs américains a finalement été actée le 18 septembre dernier. Après avoir opéré l'une des hausses des taux les plus rapides de son histoire, de 0.25% en mars 2022 à 5.5% en juillet 2023, ce premier mouvement de 5.5% à 5.0% en appelle d'autres. L'indice de l'inflation est désormais durablement ancré sous les 3.0%. Les signes de ralentissement économique que traduisent la diminution des créations d'emplois dans le secteur privé, la remontée du taux de chômage de 3.4% en avril 2023 à 4.2% aujourd'hui et la baisse de l'indice de confiance des ménages militent clairement pour la poursuite de la décélération de l'inflation. La FED estime que les risques penchent désormais davantage vers celui d'un ralentissement économique. En Europe, où l'inflation tangente déjà les 2.5%, le ralentissement économique est une réalité. Sa première économie, l'Allemagne, a vu son PNB baisser de 0.1% au deuxième trimestre, et l'indice PMI de l'Union Européenne est en déclin réel. La BCE a ainsi procédé à son deuxième abaissement des taux directeurs à 3.50%. En France, la réduction du déficit public est la priorité absolue du nouveau gouvernement. L'incertitude sur la fiscalité des entreprises et des ménages, et la réduction des dépenses publiques, contribue à l'attentisme. Menacée elle aussi par un ralentissement économique, sous l'effet conjugué d'une baisse de l'investissement industriel, de la baisse des prix de l'immobilier et de la hausse du chômage, le Politburo de la République Populaire de Chine a annoncé une série de mesures visant à relancer son économie. Elles combinent une baisse des taux des crédits de 0.2%-0.3%, une diminution des réserves obligatoires des banques de 0.50% à 9.5%, et des mesures visant à soutenir les prix de l'immobilier. Le Shanghai Composite Index bondissait de 22% entre le 13 et le 30 septembre, permettant aux valeurs occidentales exposées à la Chine de retrouver des couleurs. Le MSCI EMU NR s'affiche en hausse de +1% sur le mois avec des dispersions sectorielles importantes : progression des secteurs matières premières, immobilier, utilities et assurance, tandis que les secteurs santé, auto, pétrole, technologie, agroalimentaire & boissons sont restés sous pression. Sur le mois écoulé, Oddo BHF Génération sous-performe son indicateur de référence. Les meilleurs contributeurs auront été Aperam (Luxembourg, acier inox), Trigano (Fr, camping car), Seb (Fr, petit électroménager), Sopra (Fr, services IT), Andritz (Autriche, biens d'équipement), Kronos (Allemagne, biens d'équipement), Aalberts (Pays-Bas, biens d'équipement), SAP (Allemagne, logiciels), Beiersdorf (Allemagne, cosmétique), Michelin (Fr, auto), Santander (Espagne, banque). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Puig Brands (Espagne, cosmétique), Stellantis (Fr, auto), Novo Nordisk (Danemark, santé), Technoprobe (Italie, semi-conducteurs), D'Ieteren (Belgique, holding), Amplifon (Italie, appareils auditifs), Ferrari (Italie, lue), Spie (Fr, services), Merck (Allemagne, santé), Heineken (Pays-Bas, bière), Jungheinrich (Allemagne, logistique).

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons allégé nos positions en LVMH (Fr, luxe), SAP (Allemagne, logiciels), Remy Cointreau (Fr, spiritueux), Richemont (Suisse, luxe), Besi (Pays-Bas, semi-conducteurs), Stellantis (Fr, auto) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Biomerieux (Fr, santé), Nexans (Fr, biens d'équipement), L'Oréal (Fr, cosmétique). Nous veillons à ce que le portefeuille offre une note globale ESG de meilleure qualité que l'univers de référence."

Sur la période sous revue du portefeuille ODDO BHF 2E GENERATION, la performance est de 11,07%. Celle du benchmark est de 20,31% avec une Tracking Error de 5,40%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------|---------------------------------------|------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| ODDO GENERATION-GC-EUR | 340 970,37 | 191 246,66 |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC ODDO BHF GENERATION (Part GC-EUR).

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,35% TTC, dont 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,65% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Le FCPE étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,05%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,04%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaires/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants.

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- ***Armement nucléaire***

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ODDO BHF 2E GENERATION

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE ODDO BHF 2E GENERATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF 2E GENERATION constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 29 avril 2025

Paris La Défense, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Stéphane COLLAS

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|-------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions (B) | |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances (D) | |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 867 836,55 |
| OPCVM | 867 836,55 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | |
| Autres OPC et fonds d'investissements | |
| Dépôts (F) | |
| Instruments financiers à terme (G) | |
| Opérations temporaires sur titres (H) | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| Prêts (I) (*) | |
| Autres actifs éligibles (J) | |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 867 836,55 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 140,43 |
| Comptes financiers | 990,84 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 1 131,27 |
| Total de l'actif I+II | 868 967,82 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 780 911,56 |
| Report à nouveau sur revenu net | |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | |
| Résultat net de l'exercice | 86 467,68 |
| Capitaux propres I | 867 379,24 |
| Passifs de financement II (*) | |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 867 379,24 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | |
| Instruments financiers à terme (B) | |
| Emprunts (C) (*) | |
| Autres passifs éligibles (D) | |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 1 588,58 |
| Concours bancaires | |
| Sous-total autres passifs IV | 1 588,58 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 868 967,82 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | |
| Produits sur obligations | |
| Produits sur titres de créances | |
| Produits sur parts d'OPC | |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | |
| Sous-total produits sur opérations financières | |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | |
| Sous-total charges sur opérations financières | |
| Total revenus financiers nets (A) | |
| Autres produits : | |
| Frais pris en charge par l'entreprise | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -5 899,46 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -5 899,46 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -5 899,46 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -234,98 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -6 134,44 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 14 894,48 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | |
| Frais de recherche | |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 14 894,48 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -192,40 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 14 702,08 |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 58 047,96 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 58 047,96 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 19 852,08 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 77 900,04 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | |
| Impôt sur le résultat V (*) | |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 86 467,68 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice MSCI EMU Net Return Index sur une durée de placement supérieure à 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Actif net en EUR | 120 635,66 | 201 089,63 | 242 201,97 | 644 483,63 | 867 379,24 |
| Nombre de titres | 1 290,595 | 1 672,216 | 2 652,275 | 5 897,181 | 7 145,646 |
| Valeur liquidative unitaire | 93,47 | 120,25 | 91,31 | 109,28 | 121,38 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -5,96 | 2,23 | -0,45 | 0,07 | 2,05 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,55 | -0,77 | -0,77 | -0,76 | -0,85 |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009121870 - ODDO BHF 2E GENERATION : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 090,00 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-----------------------------|------------------------------|---|
| Part ODDO BHF 2E GENERATION | Capitalisation | Capitalisation |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 644 483,63 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 347 766,46 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -191 913,83 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -5 899,46 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 14 894,48 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 58 047,96 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 867 379,24 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|------------|-------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 2 804,920 | 347 766,46 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 556,455 | -191 913,83 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1 248,465 | 155 852,63 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 7 145,646 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Code ISIN | Libellé de la part | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| QS0009121870 | ODDO BHF 2E GENERATION | C | EUR | 867 379,24 | 7 145,646 | 121,38 |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|------------|---|--------|--------|--------|--------|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| | +/- | | | | | |
| Total | | | | | | |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 0,99 | | | | 0,99 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| Total | | | | | 0,99 |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) +/- |]3 - 6 mois] (*) +/- |]6 - 12 mois] (*) +/- |]1 - 3 ans] (*) +/- |]3 - 5 ans] (*) +/- |]5 - 10 ans] (*) +/- | >10 ans (*) +/- |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 0,99 | | | | | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| Total | 0,99 | | | | | | |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | | | | | |
| Devises à livrer | | | | | |
| Futures options swaps | | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| Total | | | | | |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| Solde net | | | |

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0011605542 | ODDO GENERATION-GC-EUR | ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS | Fonds / Actions | France | EUR | 867 836,55 |
| Total | | | | | | 867 836,55 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 30/09/2024 |
|---|----------------------------|------------------|
| Créances | | |
| | Ventes à règlement différé | 140,43 |
| Total des créances | | 140,43 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 1 588,58 |
| Total des dettes | | 1 588,58 |
| Total des créances et des dettes | | -1 448,15 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 30/09/2024 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 5 899,46 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2024 |
|---|------------|
| Garanties reçues | |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données | |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| Total | |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/09/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/09/2024 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | -6 134,44 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | |
| Revenus de l'exercice à affecter | -6 134,44 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -6 134,44 |

Part ODDO BHF 2E GENERATION

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | -6 134,44 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -6 134,44 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -6 134,44 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -6 134,44 |
| Total | -6 134,44 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|---|------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 14 702,08 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 14 702,08 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 14 702,08 |

Part ODDO BHF 2E GENERATION

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 14 702,08 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 14 702,08 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 14 702,08 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 14 702,08 |
| Total | 14 702,08 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 7 145,646 |

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-------------------|---------------|
| TITRES D'OPC | | | 867 836,55 | 100,05 |
| OPCVM | | | 867 836,55 | 100,05 |
| Gestion collective | | | 867 836,55 | 100,05 |
| ODDO GENERATION-GC-EUR | EUR | 5 241,825 | 867 836,55 | 100,05 |
| Total | | | 867 836,55 | 100,05 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | | | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 867 836,55 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | |
| Total instruments financiers à terme - actions | |
| Total instruments financiers à terme - taux | |
| Total instruments financiers à terme - change | |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 1 131,27 |
| Autres passifs (-) | -1 588,58 |
| Passifs de financement (-) | |
| Total = actif net | 867 379,24 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|-----------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part ODDO BHF 2E GENERATION | EUR | 7 145,646 | 121,38 |

ODDO BHF 2E GENERATION

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 645 170,40 | 242 010,43 |
| OPC MAÎTRE | 645 170,40 | 242 010,43 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 1 341,22 | 1 529,59 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 1 341,22 | 1 529,59 |
| COMPTES FINANCIERS | 405,97 | 656,04 |
| Liquidités | 405,97 | 656,04 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 646 917,59 | 244 196,06 |

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 648 553,22 | 245 462,24 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 470,78 | -1 202,21 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -4 540,37 | -2 058,06 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 644 483,63 | 242 201,97 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 2 433,96 | 1 994,09 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 2 433,96 | 1 994,09 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 646 917,59 | 244 196,06 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 835,47 | 1 823,13 |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5) | -2 835,47 | -1 823,13 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6) | -1 704,90 | -234,93 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7) | -4 540,37 | -2 058,06 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009121870 - ODDO BHF 2E GENERATION : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 907 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts ODDO BHF 2E GENERATION | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 242 201,97 | 201 089,63 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 409 470,67 | 134 129,59 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*) | -39 199,12 | -21 814,55 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 846,95 | 292,55 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -455,64 | -1 530,78 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | 0,00 | 0,00 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 34 454,27 | -68 141,34 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -10 526,99 | -44 981,26 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 44 981,26 | -23 160,08 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -2 835,47 | -1 823,13 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 644 483,63 | 242 201,97 |

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 409 470,67 | 134 129,59 |
| Versements de la réserve spéciale de participation | 141 577,59 | 20 352,50 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation) | 0,00 | 0,00 |
| Versement de l'intéressement | 149 529,52 | 15 422,36 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement) | 0,00 | 0,00 |
| Versements volontaires | 15 681,30 | 16 356,13 |
| Abondements de l'entreprise | 35 566,86 | 24 747,19 |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 67 115,40 | 57 251,41 |
| Transferts provenant d'un CET | 0,00 | 0,00 |
| Transferts provenant de jours de congés non pris | 0,00 | 0,00 |
| Distribution des dividendes | 0,00 | 0,00 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | 39 199,12 | 21 814,55 |
| Rachats | 24 863,85 | 18 391,36 |
| Transferts à destination d'un autre OPC | 14 335,27 | 3 423,19 |

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--------------------------------|---------|------|
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|-------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| OPC Maître | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/09/2023 |
|---------------------------------|----------------------------|------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Souscriptions à recevoir | 1 341,22 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 1 341,22 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 103,28 |
| | Rachats à payer | 1 245,15 |
| | Frais de gestion fixe | 1 085,53 |
| TOTAL DES DETTES | | 2 433,96 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -1 092,74 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-----------|------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 597,354 | 409 470,67 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -352,448 | -39 199,12 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 3 244,906 | 370 271,55 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 5 897,181 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

| | 29/09/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 2 835,47 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,70 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/09/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/09/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/09/2023 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -4 540,37 | -2 058,06 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -4 540,37 | -2 058,06 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -4 540,37 | -2 058,06 |
| Total | -4 540,37 | -2 058,06 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 470,78 | -1 202,21 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 470,78 | -1 202,21 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------|------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 470,78 | -1 202,21 |
| Total | 470,78 | -1 202,21 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Actif net en EUR | 120 635,66 | 201 089,63 | 242 201,97 | 644 483,63 |
| Nombre de titres | 1 290,595 | 1 672,216 | 2 652,275 | 5 897,181 |
| Valeur liquidative unitaire | 93,47 | 120,25 | 91,31 | 109,28 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -5,96 | 2,23 | -0,45 | 0,07 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,55 | -0,77 | -0,77 | -0,76 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| ODDO GENERATION-GC-EUR | EUR | 4 359,554 | 645 170,40 | 100,11 |
| TOTAL FRANCE | | | 645 170,40 | 100,11 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 645 170,40 | 100,11 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 645 170,40 | 100,11 |
| Créances | | | 1 341,22 | 0,20 |
| Dettes | | | -2 433,96 | -0,37 |
| Comptes financiers | | | 405,97 | 0,06 |
| Actif net | | | 644 483,63 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------------|------------|------------------|---------------|
| Parts ODDO BHF 2E GENERATION | EUR | 5 897,181 | 109,28 |
|-------------------------------------|------------|------------------|---------------|

ODDO BHF 2E GENERATION

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ODDO BHF 2E GENERATION (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000121879 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 15/07/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de ODDO BHF 2E GENERATION, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à ODDO BHF 2E GENERATION, nourricier de ODDO BHF GENERATION (Part GC-EUR) vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à surperformer l'indice MSCI EMU Net Return Index sur une durée de placement supérieure à 5 ans.

La performance ODDO BHF 2E GENERATION peut être inférieure à celle de ODDO BHF GENERATION (Part GC-EUR) en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de ODDO BHF GENERATION (Part GC-EUR), c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer son indicateur de référence, l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis (net return) libellé en euro sur une durée de placement supérieur à 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'indicateur de référence ne constitue pas une limitation de l'univers d'investissement du Fonds. Il permet à l'investisseur d'apprécier le profil de risque du Fonds. La performance du Fonds pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence. La stratégie d'investissement a pour objet la gestion d'un portefeuille investi dans des entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et de tous secteurs. Elle suit une approche purement bottom-up, sans biais de style, reposant sur les plus fortes convictions des gérants : les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une recherche fondamentale rigoureuse et d'une parfaite connaissance du business modèle des sociétés. L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market Index et dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'euros (à la 1ère acquisition en portefeuille). A titre accessoire, le Fonds pourra également investir dans des valeurs de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros (à la 1ère acquisition en portefeuille). Dans un premier temps, l'équipe de gestion prend en compte des critères extrafinanciers de manière significative, grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de cet univers. Cette approche en sélectivité est réalisée en trois étapes. 1. Filtre actionnarial : Les entreprises ne disposant pas d'un actionnaire de référence stable et pérenne, détenant un pouvoir de droit ou de fait sur la gestion, sont systématiquement exclues de l'univers éligible. 2. Exclusions : Des exclusions strictes sont mises en œuvre en application d'une part, du socle commun d'exclusions de la Société de gestion et d'autre part, des exclusions spécifiques au Fonds. 3. Notation ESG : Cette étape consiste à prendre en compte la note ESG d'une marge majorité des entreprises composant l'univers d'investissement. A cet effet, l'équipe de gestion s'appuie sur des données et notations extra-financières issues de notre système de notation interne ou de notre fournisseur externe de données extra-financières, MSCI ESG Ratings.

L'approche d'intégration des critères ESG retenue est une approche combinant "best in universe" et "best effort" qui favorise l'existence et l'amélioration des bonnes pratiques. Une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain (gestion des ressources humaines, santé et sécurité des employés...) et à la gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, politique de rémunération...). La Société de Gestion s'engage à ce qu'au moins 90% des émetteurs en portefeuille (après prise en compte de la pondération de chaque titre) aient fait l'objet d'une notation ESG. Des informations complémentaires sur l'analyse ESG sont disponibles dans le prospectus, à la rubrique "Stratégie d'investissement" et dans l'annexe SFDR.

Dans un deuxième temps, la stratégie d'investissement s'appuie sur un processus d'investissement en 3 étapes :

- Etape 1 : Des exclusions strictes sont mises en œuvre en application d'une part, du socle commun d'exclusions de la Société de Gestion et d'autre part, des exclusions spécifiques au fonds.

- Etape 2 : Analyse fondamentale des sociétés visant à bien comprendre leur modèle économique et leur fonctionnement. Une fois convaincue par la qualité des sociétés et de leur positionnement, l'équipe de gestion va procéder à leur valorisation, en construisant un scénario pessimiste, un scénario de base et un scénario optimiste fixant ainsi les niveaux d'intervention à l'achat et à la vente.

- Etape 3 : Construction du portefeuille. La « valorisation cible » des sociétés définie lors de l'étape précédente sera couplée à des critères de volatilité et de liquidité afin de déterminer le poids final de chaque société en portefeuille.

Le Fonds est géré de manière discrétionnaire, active et en référence à son indicateur. La composition du Fonds peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence. Le Fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans l'Union européenne, en Islande ou en Norvège. Le Fonds pourra détenir, dans la limite de 25% de son actif net, des actions de sociétés cotées dont le siège social est situé hors pays de l'Union Européenne, Islande ou Norvège. Le siège social de ces sociétés sera situé dans d'autres pays membres de l'OCDE ou, dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds, hors OCDE (pays émergents). Le Fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 50% maximum de son actif net. Le Fonds pourra être exposé entre 0 et 25% en titres de créances à taux fixe, variables ou révisables, libellés en euro, émis par des émetteurs publics ou privés, de notation supérieure à AA (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux. Le Fonds peut intervenir, sans recherche de surexposition, sur des instruments financiers à terme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers en vue de couvrir et/ou exposer le Fonds au risque actions, à certains secteurs d'activités ou indices de marchés (futures et options) et en vue de couvrir le portefeuille au risque de change lié à la détention d'actifs en devises (contrat de change à terme, swap de change).

Le Fonds pourra également détenir des obligations convertibles, des bons de souscriptions dans la limite de 10% de l'actif afin de piloter l'exposition au risque actions sans rechercher de surexposition. L'exposition maximale du portefeuille aux différentes classes d'actifs (actions, titres de créances, OPC et dérivés) sera limitée à 100% de l'actif net, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, monétaire) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

Objectifs:

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de ODDO BHF 2E GENERATION.

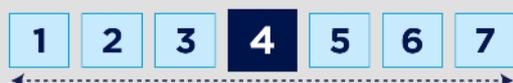
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE ODDO BHF 2E GENERATION.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11h15 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €1 790 | €1 780 |
| | Rendement annuel moyen | -82,1% | -29,2% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 290 | €7 580 |
| | Rendement annuel moyen | -27,1% | -5,4% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 960 | €11 410 |
| | Rendement annuel moyen | -0,4% | 2,7% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €13 920 | €14 740 |
| | Rendement annuel moyen | 39,2% | 8,1% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2018 et le 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|
| | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 5 ans* |
| Coûts totaux | €612 | €1 719 |
| Incidence des coûts annuels** | 6,2% | 3,1% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,80% avant déduction des coûts et de 2,67% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (4,00% du montant investi / 400 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 400 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 2,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 212,35 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit | 0,00 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à drc-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi Tenue de Comptes, Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF 2E GENERATION

Identifiant d'entité juridique :
969500HO2V1YYEZIXF09

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50,40 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

| | 30/09/2024 | |
|---|------------|------------|
| | Fonds | Couverture |
| Notation ESG Interne* | 4.0 | 100.0 |
| Notation moyenne E | 3.8 | 100.0 |
| Notation moyenne S | 3.5 | 100.0 |
| Notation moyenne G | 3.7 | 100.0 |
| Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€) | 24.3 | 100.0 |
| Investissements durables (%) | 50.4 | 99.3 |
| Investissements alignés sur la taxonomie (%) | N/A | N/A |
| Exposition fossile (%)** | 0.0 | 0.0 |
| Exposition aux solutions carbone, part verte (%)*** | 34.6 | 35.4 |

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

| 30/09/2023 | | |
|---|-------|------------|
| | Fonds | Couverture |
| Notation ESG Interne* | 3.8 | 100.0 |
| Notation moyenne E | 3.8 | 100.0 |
| Notation moyenne S | 3.6 | 100.0 |
| Notation moyenne G | 3.5 | 100.0 |
| Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€) | 23.2 | 100.0 |
| Investissements durables (%) | 44.0 | 97.9 |
| Investissements alignés sur la taxonomie (%) | N/A | N/A |
| Exposition fossile (%)** | 0.0 | 0.0 |
| Exposition aux solutions carbone, part verte (%)*** | 32.6 | 33.3 |

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables poursuivaient l'objectif environnemental :

La contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 50,4 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 50,4 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/10/2023 - 30/09/2024

| Investissements les plus importants | Secteur* | % d'actifs** | Pays |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Sap Se | Technologies de l'Information | 6,5 % | Allemagne |
| Lvmh Moet Hennessy Louis Vui | Consommation Discrétionnaire | 5,8 % | France |
| Ucb Sa | Santé | 4,0 % | Belgique |
| Merck Kgaa | Santé | 3,7 % | Allemagne |
| Hermes International | Consommation Discrétionnaire | 3,5 % | France |
| Banco Santander Sa | Finance | 3,4 % | Espagne |
| Dassault Systemes Se | Technologies de l'Information | 3,3 % | France |
| Essilorluxottica | Santé | 3,3 % | France |
| Sopra Steria Group | Technologies de l'Information | 3,0 % | France |
| Beiersdorf Ag | Biens de Consommation de Base | 3,0 % | Allemagne |
| Asm International Nv | Technologies de l'Information | 3,0 % | Pays-Bas |
| Seb Sa | Consommation Discrétionnaire | 2,8 % | France |
| Be Semiconductor Industries | Technologies de l'Information | 2,8 % | Pays-Bas |

* 30/09/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

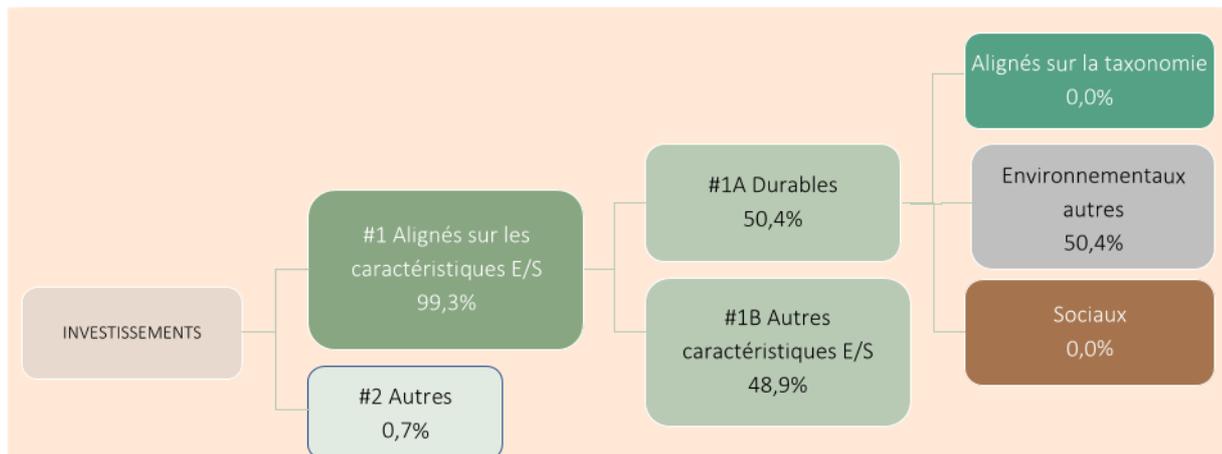
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 0,7 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 0,0 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs* | % d'actifs au 30/09/2024 |
|-------------------------------|--------------------------|
| Technologies de l'Information | 23,7 % |
| Santé | 20,7 % |
| Consommation Discrétionnaire | 20,5 % |
| Biens de Consommation de Base | 12,6 % |
| Industrie | 10,1 % |
| Services de communication | 4,7 % |
| Finance | 3,8 % |
| Matériels | 1,8 % |
| Prise en Pension | 1,5 % |
| Cash | 0,7 % |

*Au 30/09/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

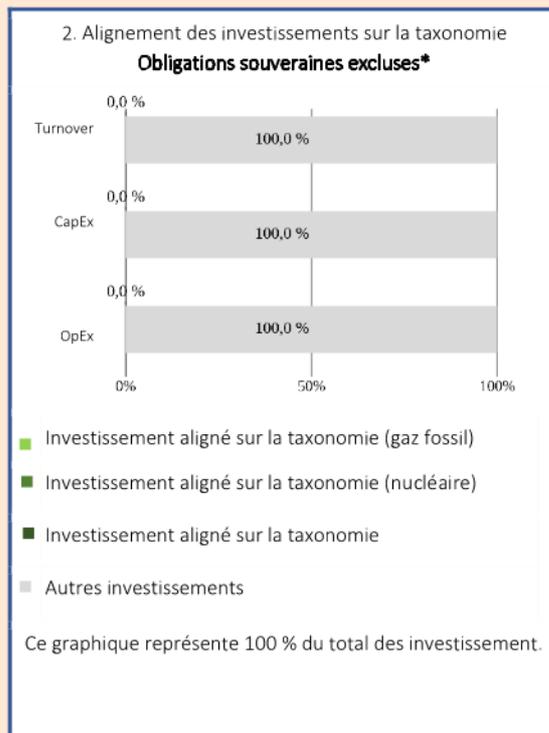
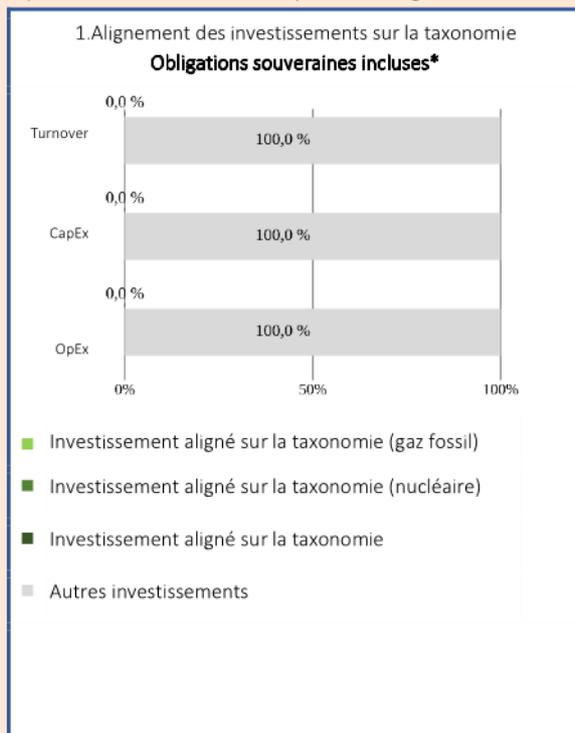
- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans le nucléaire
- Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 50,4 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR atteindre LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU Net Return EUR Index.

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

| | 30/09/2024 | | | |
|--|------------|------------|--------|------------|
| | Fonds | Couverture | Indice | Couverture |
| Notation ESG Interne | 4.0 | 100.0 | 3.8 | 98.6 |
| Notation moyenne E | 3.8 | 100.0 | 3.8 | 98.6 |
| Notation moyenne S | 3.5 | 100.0 | 3.5 | 98.6 |
| Notation moyenne G | 3.7 | 100.0 | 3.7 | 98.6 |
| Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€) | 24.3 | 100.0 | 101.1 | 100.0 |
| Investissements durables (%) | 50.4 | 99.3 | 41.3 | 98.6 |
| Investissements alignés sur la taxonomie (%) | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Exposition fossile (%) | 0.0 | 0.0 | 5.4 | 5.4 |
| Exposition aux solutions carbone, part verte (%) | 34.6 | 35.4 | 38.9 | 38.9 |



ODDO BHF GENERATION

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : DELOITTE et Associés

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| 1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM | 3 |
| 2. RAPPORT DE GESTION | 12 |
| 3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM | 14 |
| RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V | 72 |
| ANNEXE SFDR | 74 |

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1. Classification

Le fonds est classé OPCVM « Actions internationales ».

1.2. Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice MSCI EMU Net Return Index sur une durée de placement supérieure à 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

1.3. Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Le Fonds peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4. Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 96,94%
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** : L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en oeuvre est décrite ci-dessous.
La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

ODDO BHF GENERATION

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour plus d’information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

1.5. Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d’évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d’évaluation sont le coût d’intermédiation, la qualité d’exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d’analyse ainsi que la qualité de l’exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Frais d’intermédiation**

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d’intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Droits de vote**

Aucun droit de vote n’est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l’article 314-100 du Règlement Général de l’AMF.

- **Informations sur la politique de rémunération**

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6. Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Nature des opérations utilisées : | Prise Pension sur Titre |
| Exposition : | 1,54% |

1.7. Changements intervenus au cours de l’exercice

29/02/2024 : Suppression de la catégorie de parts CL-EUR.

ODDO BHF GENERATION

1.8. Reporting SFTR

ODDO BHF GENERATION

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la
réutilisation des instruments financiers**

Règlement SFTR

30/09/2024

EUR

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|----------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Montant des actifs prêtés | 0,00 | | | | |
| % des actifs pouvant être prêtés | 0,00 | | | | |
| | | | | | |

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Montant | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 999 998,01 | 0,00 |
| % de l'actif net total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,54 | 0,00 |

ODDO BHF GENERATION

10 Principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement

| | |
|-----------------------------|--|
| 1. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 2. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 3. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 4. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 5. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 6. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 7. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 8. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 9. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |
| 10. Nom | |
| Volume des garanties reçues | |

ODDO BHF GENERATION

10 Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|----------|-----------------|--------------------|------------------|----------------------|-------------------|
| 1. Nom | | | | ODDO ET CIE PARIS | |
| Montant | | | | 4 999 998,01 | |
| Domicile | | | | France | |
| 2. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 3. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 4. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 5. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 6. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 7. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 8. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 9. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |
| 10. Nom | | | | | |
| Montant | | | | | |
| Domicile | | | | | |

ODDO BHF GENERATION

Type et qualité des garanties (collatéral)

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|--|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Type et qualité de la garantie | | | | | |
| Liquidité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 022 992,77 | 0,00 |
| Instrument de dette | | | | | |
| Notation de bonne qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Notation de moyenne qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Notation de faible qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions | | | | | |
| Notation de bonne qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Notation de moyenne qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Notation de faible qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Parts de fonds | | | | | |
| Notation de bonne qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Notation de moyenne qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Notation de faible qualité | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Monnaie de la garantie | | | | | |
| EUR | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 022 992,77 | 0,00 |
| Pays de l'émetteur de la garantie | | | | | |
| | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Règlement et compensation des contrats

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Contrepartie centrale | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Bilatéraux | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 999 998,01 | 0,00 |
| Triparties | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Échéance de la garantie

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|---------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Moins d'1 jour | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1 jour à 1 semaine | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1 semaine à 1 mois | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1 à 3 mois | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3 mois à 1 an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Plus d'1 an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 022 992,77 | 0,00 |
| Ouvertes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

ODDO BHF GENERATION

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|--------------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Moins d'1 jour | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1 jour à 1 semaine | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 999 998,01 | 0,00 |
| 1 semaine à 1 mois | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 1 à 3 mois | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3 mois à 1 an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Plus d'1 an | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Ouvertes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)

Montant utilisé (%)

Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS

| Espèces | Titres |
|---------|--------|
| 0,00 | 0,00 |
| 0,00 | 0,00 |
| 0,00 | 0,00 |

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé

ODDO BHF GENERATION

Données sur la Conservation des garanties fournies par l'OPC

| | | |
|---|--|------|
| Montant total du collatéral versé | | 0,00 |
| En % de toutes les garanties versées | | |
| Comptes séparés | | 0,00 |
| Comptes groupés | | 0,00 |
| Autres comptes | | 0,00 |

Données sur les coûts ventilés

| | | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|---------------------|---------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| OPC | | | | | | |
| | Montant | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Gestionnaire | | | | | | |
| | Montant | | | | | |
| Tiers | | | | | | |
| | Montant | | | | | |

Données sur les revenus ventilés

| | | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mises en pension | Prises en pension | Total Return Swap |
|---------------------|-----------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| OPC | | | | | | |
| | Montant | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 60 906,45 | 0,00 |
| | En % du revenus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,00 | 0,00 |
| Gestionnaire | | | | | | |
| | Montant | | | | | |
| | En % du revenus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Tiers | | | | | | |
| | Montant | | | | | |
| | En % du revenus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions

Alors que le début de l'exercice a été marqué par une pression baissière sur les marchés actions, liée à la hausse des taux obligataires dans un contexte d'inflation toujours soutenue puis, de recrudescence des risques géopolitiques avec le conflit au Moyen-Orient, le sentiment de marché a commencé à s'inverser en novembre avec le début d'inflexion des chiffres d'inflation. Ce changement est venu conforter les investisseurs dans leur sentiment que le relèvement des taux d'intérêts engagé par les banques centrales début 2022 touchait à son terme. La Réserve Fédérale, après avoir opéré une des hausses des taux les plus rapide de son histoire, de 0,25% en mars 2022 à 5,5% en juillet 2023, a opté pour une longue phase de stabilisation avant d'entamer un cycle de baisse (0,5% en septembre 2024) dans un contexte de ralentissement économique, toutefois modéré. La Banque centrale européenne, confrontée à un contexte économique nettement plus dégradé, notamment en Allemagne, avait précédé la FED avec une première baisse de taux de 25pb dès le mois de juin. Elle a été suivie de deux baisses en septembre et en octobre, ramenant le taux de dépôt, qui était passé de -0,25% mi-2022 à 4,0% en septembre 2023, à 3,25% aujourd'hui. La fin de période a également été marquée par plusieurs facteurs d'incertitudes, notamment : la situation politique en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin ; le contexte économique dégradé en Chine, tempéré par les espoirs de plans de relance ; ou encore les craintes d'une possible recrudescence des guerres commerciales, déjà visible entre la Chine et l'Europe avec le dossier de la voiture électrique, suite aux élections présidentielles américaine de novembre.

2.2. Performances

Dans cet équilibre fragile entre taux d'intérêt, croissance et facteurs d'incertitude, l'indice MSCI EMU affiche une hausse de plus de 20% sur la période, avec toutefois de fortes dispersions sectorielles. Les secteurs sensibles à la baisse des taux comme l'immobilier, les services aux collectivités ou les télécoms ont fortement progressé. La banque et les services financiers ont également surperformé. A l'inverse, l'énergie et les secteurs liés aux biens de consommation, souvent exposés à la problématique chinoise et aux risques de guerre commerciale ont subi une forte pression. Sur le plan géographique, la France a été particulièrement affectée par le contexte politique.

Sur les douze mois écoulés, ODDO BHF Génération sous-performe son indicateur de référence et a souffert de sa surexposition à quelques valeurs accidentées. Les meilleurs contributeurs auront été UCB (Belgique, santé), SAP (Allemagne, logiciels), Ferrari (Italie, auto), Ericsson (Suède, infrastructures télécom), ASM International (Pays-Bas, semi-conducteurs), Publicis (France, communications), Andritz (Autriche, biens d'équipement). A l'autre bout du spectre, le fonds a été pénalisé par la contreperformance des titres Stellantis (France, auto), Ubisoft (France, jeux vidéo), Rémy Cointreau (France, boissons), Grifols (Espagne, santé).

| Parts | Performance annuelle | Indicateur de référence |
|----------------------------------|----------------------|-------------------------|
| ODDO BHF Génération CI-EUR | 11,87% | 20,31% |
| ODDO BHF Génération CN-EUR | 11,71% | |
| ODDO BHF Génération CR-EUR | 10,75% | |
| ODDO BHF Génération DN-EUR | 12,37% | |
| ODDO BHF Génération DR-EUR | 10,75% | |
| ODDO BHF Génération GC-EUR | 11,87% | |
| ODDO BHF Génération uCPw-CHF [H] | 13,05% | |
| ODDO BHF Génération uCPw-EUR | 12,49% | |
| ODDO BHF Génération uCRw-CHF [H] | 12,05% | |
| ODDO BHF Génération uCRw-EUR | 11,48% | |
| ODDO BHF Génération uDPw-CHF [H] | 13,02% | |
| ODDO BHF Génération uDPw-EUR | 12,49% | |
| ODDO BHF Génération uDRw-CHF [H] | 12,02% | |
| ODDO BHF Génération uDRw-EUR | 11,48% | |

ODDO BHF GENERATION

2.3. Mouvements

Sur le front des arbitrages au sein du portefeuille, nous avons soldé ou allégé nos positions en LVMH (France, luxe), Richemont (Suisse, luxe), SAP (Allemagne, logiciel), Forvia (France, auto), Grifols (Espagne, santé), Roche (Suisse, santé) pour renforcer en contrepartie nos investissements en Kronos (Allemagne, biens d'équipement), Nexans (France, biens d'équipement), Sartorius-Stedim (France, santé), Amplifon (Italie, appareils auditifs), Puig Brands (Espagne, cosmétiques), Biomérieux (France, santé).

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

| Titre | Acquisition | Cession | Devise |
|------------------------------------|--------------|---------------|--------|
| SAP SE | | 12 471 754,36 | EUROS |
| LVMH Moët Hennessy L Vuit SE | 4 579 902,00 | 11 134 932,50 | EUROS |
| Sartorius Stedim Biotech | 8 231 071,19 | 1 434 419,25 | EUROS |
| Co Financière Richemont SA | 759 394,04 | 8 111 837,55 | EUROS |
| BE Semiconductor Industries NV Reg | 3 888 069,34 | 8 101 254,08 | EUROS |
| Roche Holding Ltd Pref | | 7 287 705,26 | EUROS |
| Hermes Intl SA | 7 115 279,52 | 6 318 833,48 | EUROS |
| Forvia SE | 340 789,48 | 6 972 286,25 | EUROS |
| Amplifon SpA Post Frazionamento | 6 953 281,74 | 310 851,11 | EUROS |
| Banco Santander Reg SA | | 6 586 030,82 | EUROS |

2.4. Perspectives

Les craintes sur la conjoncture économique et le risque perçu de voir les banques centrales en retard dans leur abaissement des taux directeurs contribuent à élargir le domaine des possibles et réalisables pour le marché des actions. Nous maintenons notre philosophie d'investissement concentrée sur des sociétés qui ont un avantage compétitif, un rayonnement mondial et ainsi la possibilité de croître à un rythme supérieur à celui du PIB mondial, même si certaines d'entre elles peuvent subir des aléas à court terme. Les entreprises que nous choisissons sont peu endettées et offrent, selon nous, des valorisations attractives. Elles sont principalement sélectionnées dans les secteurs de la santé, de la consommation, de la technologie et de l'industrie.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

ODDO BHF GENERATION

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Oddo BHF Asset Management SAS

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF GENERATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF GENERATION constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

ODDO BHF GENERATION

Comptes annuels au 30/09/2024

ODDO BHF GENERATION

Bilan actif au 30/09/2024 en EUR

| | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 318 196 032,31 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 318 196 032,31 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 0,00 |
| OPCVM | 0,00 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 495,53 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 4 999 998,01 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 4 999 998,01 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J) | 323 196 525,85 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 1 742 965,72 |
| Comptes financiers | 2 482 187,38 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 4 225 153,10 |
| Total Actif I + II | 327 421 678,95 |

ODDO BHF GENERATION

Bilan passif au 30/09/2024 en EUR

| | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres: | |
| Capital | 292 269 618,29 |
| Report à nouveau sur revenu net | 10,14 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 413 305,53 |
| Résultat net de l'exercice | 32 705 342,02 |
| Capitaux propres I | 325 388 275,98 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 5 339,44 |
| Emprunts | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (C) | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = A + B + C | 5 339,44 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 2 028 063,53 |
| Concours bancaires | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 2 028 063,53 |
| Total Passifs : I + III + IV | 327 421 678,95 |

ODDO BHF GENERATION

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR

| | 30/09/2024 |
|--|----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières | |
| Produits sur actions | 7 001 379,87 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créance | 0,00 |
| Produits sur des parts d'OPC * | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 61 948,99 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 175 649,24 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 7 238 978,10 |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 20,91 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 1042,54 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres charges financières | 0,00 |
| Sous-total charges sur opérations financières | 1021,63 |
| Total Revenus financiers nets (A) | 7 237 956,47 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -5 938 980,79 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -5 938 980,79 |
| Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B | 1 298 975,68 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -176 252,92 |
| Revenus nets I = C + D | 1 122 722,76 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus et moins-values réalisées | 8 305 694,95 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -1 974 287,54 |
| Frais de recherche | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E | 6 331 407,41 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F | -626 581,75 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F | 5 704 825,66 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 31 469 631,95 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 2 132,05 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G | 31 471 764,00 |

ODDO BHF GENERATION

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR

| | 30/09/2024 |
|--|----------------------|
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H | -5 593 970,40 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H | 25 877 793,60 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K | 0,00 |
| Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K | 0,00 |
| Résultat net = I + II + III - IV | 32 705 342,02 |

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en EUR | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net total | 325 388 275,98 | 337 304 847,59 | 321 414 872,43 | 535 705 414,54 | 474 057 900,02 |
| PART CI-EUR | | | | | |
| Actif net | 79 642 000,25 | 70 760 816,43 | 70 431 105,97 | 126 560 189,48 | 129 947 277,50 |
| Nombre de parts | 265,471 | 263,867 | 316,515 | 434,821 | 579,287 |
| Valeur liquidative unitaire | 300 002,63 | 268 168,49 | 222 520,59 | 291 062,73 | 224 322,79 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 8 252,73 | 13 363,19 | 11 183,50 | 21 535,71 | -11 719,84 |
| PART CN-EUR | | | | | |
| Actif net | 5 166 809,32 | 8 102 466,21 | 8 603 306,21 | 18 966 414,14 | 7 887 944,18 |
| Nombre de parts | 28 660,289 | 50 204,815 | 64 148,354 | 107 950,933 | 58 158,740 |
| Valeur liquidative unitaire | 180,27 | 161,38 | 134,11 | 175,69 | 135,62 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 4,68 | 7,79 | 6,48 | 12,73 | -7,28 |
| PART CR-EUR | | | | | |
| Actif net | 202 007 623,66 | 213 735 498,68 | 199 046 105,17 | 326 927 786,95 | 281 142 828,69 |
| Nombre de parts | 197 761,391 | 231 744,769 | 257 509,507 | 320 132,472 | 353 651,852 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 021,47 | 922,28 | 772,96 | 1 021,22 | 794,97 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 17,83 | 36,83 | 29,71 | 66,32 | -49,58 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en EUR | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| PART DN-EUR | | | | | |
| Actif net | 103,44 | 94,82 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de parts | 1,000 | 1,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |
| Valeur liquidative unitaire | 103,44 | 94,82 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 1,47 | 1,31 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 2,10 | 1,71 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| PART DR-EUR | | | | | |
| Actif net | 6 814 420,82 | 8 117 307,74 | 7 686 666,93 | 11 843 489,23 | 10 423 708,23 |
| Nombre de parts | 8 677,620 | 11 132,193 | 12 266,235 | 13 860,287 | 15 670,597 |
| Valeur liquidative unitaire | 785,28 | 729,17 | 626,65 | 854,49 | 665,17 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,93 | 0,20 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 23,56 | 20,95 | 18,60 | 25,63 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | -0,26 | 0,00 | 0,00 | -2,50 | -28,10 |

| | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| PART GC-EUR | | | | | |
| Actif net | 20 905 539,05 | 22 161 971,50 | 17 925 674,47 | 26 332 550,31 | 24 362 226,69 |
| Nombre de parts | 126 265,822 | 149 745,881 | 145 968,254 | 163 928,483 | 196 792,694 |
| Valeur liquidative unitaire | 165,56 | 147,99 | 122,80 | 160,63 | 123,79 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 4,54 | 7,36 | 6,19 | 11,88 | -6,47 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en EUR | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| PART uCPw-CHF (H) | | | | | |
| Actif net | 3 842 535,68 | 5 680 906,35 | 6 658 900,96 | 8 089 001,66 | 6 390 732,18 |
| Nombre de parts | 28,539 | 47,700 | 66,271 | 69,401 | 71,084 |
| Valeur liquidative unitaire | 134 641,56 | 119 096,56 | 100 479,86 | 116 554,54 | 89 903,94 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 3 036,53 | 5 795,60 | 18 922,43 | 8 056,00 | -2 701,13 |

| | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| PART uCPw-EUR | | | | | |
| Actif net | 3 559 909,87 | 4 073 533,91 | 5 459 305,99 | 9 157 138,11 | 8 582 833,77 |
| Nombre de parts | 26,202 | 33,726 | 54,771 | 70,624 | 86,360 |
| Valeur liquidative unitaire | 135 864,05 | 120 783,19 | 99 675,11 | 129 660,42 | 99 384,36 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 4 482,90 | 6 672,97 | 5 652,64 | 10 237,31 | -4 633,88 |

| | | | | | |
|--|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| PART uCRw-CHF (H) | | | | | |
| Actif net | 392 981,34 | 1 329 747,97 | 1 220 461,27 | 1 317 964,32 | 1 002 007,23 |
| Nombre de parts | 3,045 | 11,545 | 12,448 | 11,481 | 11,215 |
| Valeur liquidative unitaire | 129 057,91 | 115 179,55 | 98 044,76 | 114 795,25 | 89 345,27 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 1 514,35 | 4 525,81 | 17 425,77 | 6 976,69 | -3 442,99 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en EUR | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| PART uCRw-EUR | | | | | |
| Actif net | 1 972 860,95 | 1 803 900,26 | 2 318 551,17 | 3 188 042,06 | 1 739 426,97 |
| Nombre de parts | 15,222 | 15,516 | 23,950 | 25,089 | 17,699 |
| Valeur liquidative unitaire | 129 605,89 | 116 260,65 | 96 807,98 | 127 069,31 | 98 278,26 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 3 110,73 | 5 395,58 | 4 497,22 | 9 001,27 | -5 470,83 |

| | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| PART uDPw-CHF (H) | | | | | |
| Actif net | 273 313,37 | 316 644,03 | 533 012,23 | 696 653,50 | 511 671,79 |
| Nombre de parts | 2,168 | 2,795 | 5,491 | 6,070 | 5,780 |
| Valeur liquidative unitaire | 126 067,05 | 113 289,45 | 97 070,15 | 114 769,93 | 88 524,53 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 1 896,50 | 1 943,63 | 1 763,50 | 2 155,72 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -3 913,48 |

| | | | | | |
|--|------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| PART uDPw-EUR | | | | | |
| Actif net | 376 081,47 | 817 283,12 | 1 052 861,58 | 1 802 233,62 | 1 249 055,00 |
| Nombre de parts | 2,916 | 7,018 | 10,782 | 13,913 | 12,580 |
| Valeur liquidative unitaire | 128 971,69 | 116 455,27 | 97 649,93 | 129 535,94 | 99 288,95 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 1 980,45 | 1 969,28 | 1 880,01 | 2 433,12 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -5 591,16 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en EUR | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 | 30/09/2020 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| PART uDRw-CHF (H) | | | | | |
| Actif net | 13 665,76 | 23 667,09 | 19 533,55 | 22 905,32 | 17 832,82 |
| Nombre de parts | 0,108 | 0,208 | 0,200 | 0,200 | 0,200 |
| Valeur liquidative unitaire | 126 534,81 | 113 784,08 | 97 667,75 | 114 526,60 | 89 164,10 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 0,00 | 920,62 | 773,65 | 211,85 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | -359,53 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -3 502,20 |

| | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| PART uDRw-EUR | | | | | |
| Actif net | 420 431,00 | 379 893,79 | 458 458,69 | 708 369,67 | 447 559,16 |
| Nombre de parts | 3,301 | 3,301 | 4,751 | 5,571 | 4,551 |
| Valeur liquidative unitaire | 127 364,73 | 115 084,45 | 96 497,30 | 127 153,05 | 98 343,03 |
| Distribution unitaire sur revenu net | 804,20 | 908,22 | 810,86 | 475,13 | 0,00 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -5 572,19 |

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

La devise de la comptabilité est l'Euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :
 - d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement
 - d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.
- les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.
- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné.

Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

| | | | |
|--|---|---|---|
| Affectation des sommes distribuables (revenus et des plus-values) | Sommes distribuables | Parts CR-EUR, CI-EUR, GC-EUR, CN-EUR, CL-EUR et CR-SEK [H], uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uCPw-EUR et uCPw-CHF [H] Parts de capitalisation | Parts DR-EUR, DN-EUR, uDRw-EUR, uDRw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF [H] Parts de distribution |
| | Affectation du résultat net | Capitalisation | Distribution totale ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion |
| | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Capitalisation | Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation |
| Fréquence de distribution | Parts de capitalisation : aucune distribution Parts de distribution : la partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la Société de Gestion est versée annuellement. La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. | | |

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

INFORMATION SUR LES FRAIS

Les frais de fonctionnement et de gestion :

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR, CL-EUR, CR-SEK [H] et DN-EUR |
|--|---|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.) | Actif net, déduction faite des parts et actions d'OPCVM | Parts CR-EUR, DR-EUR et CR-SEK [H] : 2% TTC maximum |
| | | Parts CI-EUR et GC-EUR : 1% TTC maximum |
| | | Parts CN-EUR et DN-EUR : 1,15% TTC maximum |
| | | Parts CL-EUR : 1,25% TTC maximum |
| | | Parts uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR et uDRw-CHF [H] : 1,35% TTC maximum |
| | | uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : 0,45 %TTC maximum |
| Commission de surperformance* | Actif net | - Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CR-SEK [H], CN-EUR et DN-EUR : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence si la performance du Fonds est positive. |
| | | - Part CI-EUR : 10% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, si la performance du Fonds est positive. |
| | | - Parts CL-EUR, uCRw-EUR, uCRw-CHF [H], uDRw-EUR, uDRw-CHF [H], uCPw-EUR, uCPw-CHF [H], uDPw-EUR et uDPw-CHF[H] : Néant. |
| Acteurs percevant des commissions de mouvement : - Société de Gestion : 100 % | Prélèvement sur chaque transaction | Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0,59% TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères Obligations : 0.03% TTC avec un minimum de 7.50 € HT Instruments monétaires et dérivés : Néant |

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

* **Commission de surperformance** : seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
 - La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
 - Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
 - A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
 - L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
 - La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul"). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
 - En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
 - L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé.
- Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
 - Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
 - Pour les parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR et DN-EUR : aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédente (Valeur Liquidative de Référence).
 - Pour les parts CI-EUR les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

| | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 337 304 847,59 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 74 428 180,26 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -125 191 718,80 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 1 298 975,68 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 6 331 407,41 |
| Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | 31 471 764,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -28 563,25 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | -226 616,90 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 325 388 275,98 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|-------------|----------------|
| PART CI-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 159,832 | 46 585 015,59 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -158,228 | -47 628 447,51 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1,604 | -1 043 431,92 |
| PART CL-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -10,000 | -1 325,30 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -10,000 | -1 325,30 |
| PART CN-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 9 207,883 | 1 667 420,83 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -30 752,409 | -5 554 839,83 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -21 544,526 | -3 887 419,00 |
| PART CR-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 20 868,862 | 21 251 253,52 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -54 852,240 | -56 037 811,59 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -33 983,378 | -34 786 558,07 |
| PART DN-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,000 | 0,00 |
| PART DR-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 223,431 | 175 804,67 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -2 678,004 | -2 136 032,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -2 454,573 | -1 960 228,14 |
| PART GC-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 28 567,807 | 4 727 276,50 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -52 047,866 | -8 482 557,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -23 480,059 | -3 755 281,31 |
| PART uCPw-CHF (H) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -19,161 | -2 508 410,41 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -19,161 | -2 508 410,41 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|----------|---------------|
| PART uCPw-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -7,524 | -1 045 488,55 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -7,524 | -1 045 488,55 |
| PART uCRw-CHF (H) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -8,500 | -1 103 681,05 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -8,500 | -1 103 681,05 |
| PART uCRw-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,156 | 21 409,15 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -0,450 | -56 650,17 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -0,294 | -35 241,02 |
| PART uDPw-CHF (H) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -0,627 | -79 832,96 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -0,627 | -79 832,96 |
| PART uDPw-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -4,102 | -543 297,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -4,102 | -543 297,81 |
| PART uDRw-CHF (H) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | -0,100 | -13 343,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -0,100 | -13 343,00 |
| PART uDRw-EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Parts rachetés durant l'exercice | 0,000 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,000 | 0,00 |

Commissions de souscription et/ou rachat :

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| PART CI-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART CL-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| PART CN-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART CR-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART DN-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART DR-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART GC-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uCPw-CHF (H) | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uCPw-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uCRw-CHF (H) | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uCRw-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uDPw-CHF (H) | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| PART uDPw-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uDRw-CHF (H) | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| PART uDRw-EUR | |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Total des commissions acquises | 0,00 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Code ISIN de la part | Libellé de la part | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part | Actif net de la part (EUR) | Nombre de parts | Valeur liquidative (EUR) |
|----------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|--------------------------|
| FR0010576728 | PART CI-EUR | Capitalisable | EUR | 79 642 000,25 | 265,471 | 300 002,63 |
| FR0012847150 | PART CN-EUR | Capitalisable | EUR | 5 166 809,32 | 28 660,289 | 180,27 |
| FR0010574434 | PART CR-EUR | Capitalisable | EUR | 202 007 623,66 | 197 761,391 | 1 021,47 |
| FR0013302346 | PART DN-EUR | Distribuable | EUR | 103,44 | 1,000 | 103,44 |
| FR0010576736 | PART DR-EUR | Distribuable | EUR | 6 814 420,82 | 8 677,620 | 785,28 |
| FR0011605542 | PART GC-EUR | Capitalisable | EUR | 20 905 539,05 | 126 265,822 | 165,56 |
| FR0013420858* | PART uCPw-CHF (H) | Capitalisable | CHF | 3 842 535,68 | 28,539 | 134 641,56 |
| FR0013420841 | PART uCPw-EUR | Capitalisable | EUR | 3 559 909,87 | 26,202 | 135 864,05 |
| FR0013420817* | PART uCRw-CHF (H) | Capitalisable | CHF | 392 981,34 | 3,045 | 129 057,91 |
| FR0013420809 | PART uCRw-EUR | Capitalisable | EUR | 1 972 860,95 | 15,222 | 129 605,89 |
| FR0013420874* | PART uDPw-CHF (H) | Distribuable | CHF | 273 313,37 | 2,168 | 126 067,05 |
| FR0013420866 | PART uDPw-EUR | Distribuable | EUR | 376 081,47 | 2,916 | 128 971,69 |
| FR0013420833* | PART uDRw-CHF (H) | Distribuable | CHF | 13 665,76 | 0,108 | 126 534,81 |
| FR0013420825 | PART uDRw-EUR | Distribuable | EUR | 420 431,00 | 3,301 | 127 364,73 |

* Part couverte contre le risque de change

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|--------------|--------------|-------------|
| | | France +/- | Allemagne +/- | Pays-Bas +/- | Belgique +/- | Espagne +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 318 196,03 | 129 239,14 | 55 974,48 | 37 869,17 | 22 087,24 | 17 154,26 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 318 196,03 | | | | | |

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|----------------------------|----------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|----------------|--|--------------------------------|-----------------|--|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 5 000,00 | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 2 482,19 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 482,19 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | NA | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | 2 482,19 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

| Exprimés en milliers d'EUR | [0 - 3 mois] +/- |]3 - 6 mois] +/- |]6 mois - 1 an] +/- |]1 - 3 ans] +/- |]3 - 5 ans] +/- |]5 - 10 ans] +/- | >10 ans +/- |
|--|---------------------|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 193,85 | 1 806,15 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 2 482,19 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 2 482,19 | 0,00 | 0,00 | 3 193,85 | 1 806,15 | 0,00 | 0,00 |

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

| Exprimés en milliers d'EUR | DKK +/- | SEK +/- | CHF +/- | GBP +/- | Autres devises +/- |
|--|------------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 16 817,73 | 4 881,57 | 2 754,38 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 654,56 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 10,88 | 1,69 | 86,13 | 73,97 | 28,78 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | -659,01 | 0,00 | -2,90 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swap | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 16 824,16 | 4 883,26 | 2 837,61 | 73,97 | 28,78 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

| Exprimés en milliers d'EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Exprimés en milliers d'EUR | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| JP MORGAN SECURITIES LTD LONDON | 0,42 | |
| SOCIETE GENERALE PARIS | 0,08 | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| ODDO ET CIE PARIS | 5 000,00 | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| SOCIETE GENERALE PARIS | | 4,41 |
| CREDIT AGRICOLE CIB PARIS | | 0,93 |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

| | 30/09/2024 |
|-------------------------------------|----------------------|
| Créances | |
| Souscriptions à titre réductible | 0,00 |
| Coupons à recevoir | 96 010,00 |
| Ventes à règlement différé | 0,00 |
| Obligations amorties | 0,00 |
| Dépôts de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion | 0,00 |
| Autres créditeurs divers | 1 646 955,72 |
| Total des créances | 1 742 965,72 |
| Dettes | |
| Souscriptions à payer | 0,00 |
| Achats à règlement différé | 0,00 |
| Frais de gestion | -448 904,51 |
| Dépôts de garantie | 0,00 |
| Autres débiteurs divers | -1 579 159,02 |
| Total des dettes | -2 028 063,53 |
| Total des créances et dettes | -285 097,81 |

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

| PART CI-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 899 169,95 |
| Frais fixes en % actuel | 1,00 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART CL-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 6,10 |
| Frais fixes en % actuel | 1,24 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART CN-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 94 150,57 |
| Frais fixes en % actuel | 1,15 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART CR-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 4 445 865,57 |
| Frais fixes en % actuel | 2,00 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART DN-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 0,59 |
| Frais fixes en % actuel | 0,56 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART DR-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 163 333,17 |
| Frais fixes en % actuel | 2,00 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

| PART GC-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 238 762,38 |
| Frais fixes en % actuel | 1,00 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uCPw-CHF (H) | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 22 709,87 |
| Frais fixes en % actuel | 0,45 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uCPw-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 18 986,15 |
| Frais fixes en % actuel | 0,45 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uCRw-CHF (H) | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 18 621,46 |
| Frais fixes en % actuel | 1,35 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uCRw-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 27 339,36 |
| Frais fixes en % actuel | 1,35 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uDPw-CHF (H) | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 1 315,67 |
| Frais fixes en % actuel | 0,45 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

| PART uDPw-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 2 680,78 |
| Frais fixes en % actuel | 0,45 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uDRw-CHF (H) | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 306,06 |
| Frais fixes en % actuel | 1,35 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

| PART uDRw-EUR | 30/09/2024 |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 5 733,11 |
| Frais fixes en % actuel | 1,35 |
| Frais variables | 0,00 |
| Frais variables en % actuel | 0,00 |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2024 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| Dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

Acquisitions temporaires

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2024 |
|--|--------------|
| Titres acquis à réméré | 0,00 |
| Titres pris en pension livrée | 5 022 992,77 |
| Titres empruntés | 0,00 |
| Titres reçus en garantie | 0,00 |

Instruments d'entités liées

| | Code ISIN | Libellé | 30/09/2024 |
|--------------|-----------|---------|-------------|
| Total | | | 0,00 |

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets | 1 122 722,76 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 1 122 722,76 |
| Report à nouveau | 10,14 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 1 122 410,45 |

| PART CI-EUR | | |
|--|-------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 783 992,69 | |
| Total | 783 992,69 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

| PART CN-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 43 083,69 | |
| Total | 43 083,69 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| PART CR-EUR | | |
|--|-------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | -47 267,15 | |
| Total | -47 267,15 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

| PART DN-EUR | | |
|--|-------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 1,47 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 1,47 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 1,000 | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 1,47 | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| PART DR-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | -2 330,95 | |
| Total | -2 330,95 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | | |

| PART GC-EUR | | |
|--|-------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 205 792,54 | |
| Total | 205 792,54 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| PART uCPw-CHF (H) | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 57 494,24 | |
| Total | 57 494,24 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

| PART uCPw-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 54 624,57 | |
| Total | 54 624,57 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| PART uCRw-CHF (H) | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 2 354,88 | |
| Total | 2 354,88 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

| PART uCRw-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | |
| Capitalisation | 12 484,43 | |
| Total | 12 484,43 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| PART uDPw-CHF (H) | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 4 111,61 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,01 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 4 111,62 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 2,168 | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 1 896,50 | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

| PART uDPw-EUR | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 5 774,99 | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,03 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 5 775,02 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | |
| Crédits d'impôts totaux | 0,00 | |
| Crédits d'impôts unitaires | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 2,916 | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 1 980,45 | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | 0,00 | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| PART uDRw-CHF (H) | | |
|--|--|---------------|
| Affectation : | | |
| Distribution | | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | | 0,00 |
| Capitalisation | | -38,83 |
| Total | | -38,83 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | | 0,00 |
| Crédits d'impôts totaux | | 0,00 |
| Crédits d'impôts unitaires | | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | | |

| PART uDRw-EUR | | |
|--|--|-----------------|
| Affectation : | | |
| Distribution | | 2 654,66 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | | 0,02 |
| Capitalisation | | 0,00 |
| Total | | 2 654,68 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | | 0,00 |
| Crédits d'impôts totaux | | 0,00 |
| Crédits d'impôts unitaires | | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | 3,301 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | 804,20 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | | 0,00 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 | |
|---|---------------------|--|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 5 704 825,66 | |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 5 704 825,66 | |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 413 305,53 | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 6 118 131,19 | |

| PART CI-EUR | | |
|--|---------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 1 406 870,08 | |
| Total | 1 406 870,08 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

| PART CN-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 91 290,57 | |
| Total | 91 290,57 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

| PART CR-EUR | | |
|--|---------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 3 573 405,70 | |
| Total | 3 573 405,70 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| PART DN-EUR | | |
|--|-------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 2,10 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 2,10 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 1,000 | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 2,10 | |

| PART DR-EUR | | |
|--|-------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 204 444,26 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 326 537,21 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 530 981,47 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 8 677,620 | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 23,56 | |

| PART GC-EUR | | |
|--|-------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 369 292,70 | |
| Total | 369 292,70 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| PART uCPw-CHF (H) | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 29 165,54 | |
| Total | 29 165,54 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

| PART uCPw-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 62 836,63 | |
| Total | 62 836,63 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

| PART uCRw-CHF (H) | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 2 256,37 | |
| Total | 2 256,37 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| PART uCRw-EUR | | |
|--|------------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | |
| Capitalisation | 34 867,32 | |
| Total | 34 867,32 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

| PART uDPw-CHF (H) | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 2 920,42 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 2 920,42 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

| PART uDPw-EUR | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 6 551,62 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 6 551,62 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| PART uDRw-CHF (H) | | |
|--|---------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 305,45 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 305,45 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acompte | | |

| PART uDRw-EUR | | |
|--|-----------------|--|
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 7 385,22 | |
| Capitalisation | 0,00 | |
| Total | 7 385,22 | |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | | |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

| Instrument | Devise | Quantité | Montant | %AN |
|---|--------|-----------|-----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | 318 196 032,31 | 97,79 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 318 196 032,31 | 97,79 |
| Acier | | | 5 829 369,84 | 1,79 |
| Aperam SA | EUR | 207 156 | 5 829 369,84 | 1,79 |
| Appareils électroménagers | | | 9 236 685,00 | 2,84 |
| SEB SA | EUR | 90 114 | 9 236 685,00 | 2,84 |
| Banques | | | 12 217 483,44 | 3,75 |
| Banco Santander Reg SA | EUR | 2 655 686 | 12 217 483,44 | 3,75 |
| Brasseurs | | | 15 164 380,42 | 4,66 |
| Carlsberg AS B | DKK | 72 694 | 7 777 850,06 | 2,39 |
| Heineken NV | EUR | 92 749 | 7 386 530,36 | 2,27 |
| Composants et équipements électriques | | | 3 587 152,80 | 1,10 |
| Nexans SA | EUR | 27 258 | 3 587 152,80 | 1,10 |
| Conseils et services informatiques | | | 27 004 413,58 | 8,30 |
| Alten | EUR | 51 660 | 5 171 166,00 | 1,59 |
| Dassault Systemes SA | EUR | 299 186 | 10 659 997,18 | 3,28 |
| Sopra Steria Group SA | EUR | 59 306 | 11 173 250,40 | 3,43 |
| Constructeurs automobiles | | | 11 909 208,76 | 3,66 |
| Ferrari NV | EUR | 18 375 | 7 711 987,50 | 2,37 |
| Stellantis NV | EUR | 338 431 | 4 197 221,26 | 1,29 |
| Construction et ingénierie | | | 3 894 250,50 | 1,20 |
| Spie SAS | EUR | 113 535 | 3 894 250,50 | 1,20 |
| Distillateurs et négociants en vins | | | 1 959 826,80 | 0,60 |
| Pernod-Ricard SA | EUR | 14 453 | 1 959 826,80 | 0,60 |
| Engins de BTP, machines agricoles et camions | | | 4 301 728,20 | 1,32 |
| Jungheinrich AG Pref | EUR | 158 970 | 4 301 728,20 | 1,32 |
| Équipements de télécommunication | | | 4 881 574,89 | 1,50 |
| Telefon AB LM Ericsson B | SEK | 719 390 | 4 881 574,89 | 1,50 |
| Équipements pour la fabrication de semi-conducteur | | | 19 207 976,75 | 5,90 |
| ASM Intl NV Reg | EUR | 19 651 | 11 582 299,40 | 3,56 |
| BE Semiconductor Industries NV Reg | EUR | 67 157 | 7 625 677,35 | 2,34 |
| Fournitures médicales | | | 15 345 638,86 | 4,72 |
| Amplifon SpA Post Frazionamento | EUR | 206 861 | 5 339 082,41 | 1,64 |
| BioMerieux SA | EUR | 46 397 | 4 992 317,20 | 1,54 |
| Sartorius Stedim Biotech | EUR | 26 707 | 5 014 239,25 | 1,54 |
| Habilllements, accessoires et produits de luxe | | | 38 903 757,89 | 11,96 |
| Co Financière Richemont SA | CHF | 19 377 | 2 754 386,19 | 0,85 |
| EssilorLuxottica SA | EUR | 55 087 | 11 711 496,20 | 3,60 |
| Hermes Intl SA | EUR | 5 157 | 11 376 342,00 | 3,50 |
| LVMH Moët Hennessy L Vuit SE | EUR | 18 971 | 13 061 533,50 | 4,01 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

| Instruments | Devise | Quantité | Montant | %AN |
|--|--------|-----------|-----------------------|--------------|
| Hygiène et beauté | | | 18 973 915,05 | 5,83 |
| Beiersdorf AG | EUR | 74 234 | 10 032 725,10 | 3,08 |
| L'Oréal SA | EUR | 22 239 | 8 941 189,95 | 2,75 |
| Logiciels système | | | 21 492 888,20 | 6,61 |
| SAP SE | EUR | 102 880 | 21 028 672,00 | 6,46 |
| UBISOFT Entertainment SA | EUR | 45 962 | 464 216,20 | 0,15 |
| Machines industrielles | | | 20 926 235,63 | 6,43 |
| Aalberts NV | EUR | 194 222 | 7 077 449,68 | 2,17 |
| Andritz AG | EUR | 121 043 | 7 704 386,95 | 2,37 |
| Krones AG | EUR | 47 631 | 6 144 399,00 | 1,89 |
| Pièces détachées et équipement automobiles | | | 5 326 884,90 | 1,64 |
| D'leteren Gr SA | EUR | 28 051 | 5 326 884,90 | 1,64 |
| Pneus et caoutchouc | | | 9 325 884,64 | 2,87 |
| Michelin SA | EUR | 255 784 | 9 325 884,64 | 2,87 |
| Produits de loisirs et jouets | | | 3 688 761,00 | 1,13 |
| Trigano SA | EUR | 31 965 | 3 688 761,00 | 1,13 |
| Produits pharmaceutiques | | | 45 203 963,74 | 13,89 |
| Merck KGaA | EUR | 91 563 | 14 466 954,00 | 4,44 |
| Novo Nordisk AS B | DKK | 85 649 | 9 039 876,61 | 2,78 |
| Puig Brands SA | EUR | 239 533 | 4 936 775,13 | 1,52 |
| UCB | EUR | 103 459 | 16 760 358,00 | 5,15 |
| Publicité | | | 14 980 831,20 | 4,60 |
| IPSOS SA | EUR | 111 364 | 6 286 497,80 | 1,93 |
| Publicis Groupe SA | EUR | 88 537 | 8 694 333,40 | 2,67 |
| Semi-conducteurs | | | 4 833 220,22 | 1,49 |
| Technoprobe SpA | EUR | 765 962 | 4 833 220,22 | 1,49 |
| Titres reçus en pension | | | 4 999 998,01 | 1,54 |
| Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 4 999 998,01 | 1,54 |
| Banques | | | 4 999 998,01 | 1,54 |
| BPCE S.A. 4% 23/30.06.28 | EUR | 1 771 078 | 1 806 145,34 | 0,56 |
| Crédit Agricole SA 2.3% Sub 16/24.10.26 | EUR | 3 238 873 | 3 193 852,67 | 0,98 |
| Total | | | 323 196 030,32 | 99,33 |

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) | | | |
|--------------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

| Instruments financiers à terme – actions | | | | |
|---|------------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|
| Libellé instrument | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) |
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

| Instruments financiers à terme – taux d'intérêts | | | | |
|---|------------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|
| Libellé instrument | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) |
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

| Instruments financiers à terme – de change | | | | |
|--|------------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|
| Libellé instrument | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) |
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

| Instruments financiers à terme – sur risque de crédit | | | | |
|---|------------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|
| Libellé instrument | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) |
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

| Instruments financiers à terme – autres expositions | | | | |
|---|------------------|------------------------------------|--------|------------------------------------|
| Libellé instrument | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) |
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF GENERATION

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) | | | | Classe de part couverte |
|----------------------|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) | |
| H A/V CHF EUR 111024 | 0,92 | 0,00 | CHF | 361,46 | EUR | -360,54 | FR0013420833 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 0,00 | 2,33 | CHF | 13 288,88 | EUR | -13 291,21 | FR0013420833 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 0,00 | 46,39 | CHF | 264 714,51 | EUR | -264 760,90 | FR0013420874 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 0,00 | 219,84 | CHF | 1 254 470,36 | EUR | -1 254 690,20 | FR0013420817 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 0,00 | 658,58 | CHF | 3 758 095,54 | EUR | -3 758 754,12 | FR0013420858 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 20,19 | 0,00 | CHF | 7 973,33 | EUR | -7 953,14 | FR0013420874 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 99,62 | 0,00 | CHF | 39 335,09 | EUR | -39 235,47 | FR0013420817 |
| H A/V CHF EUR 111024 | 296,16 | 0,00 | CHF | 116 942,15 | EUR | -116 645,99 | FR0013420858 |
| H V/A CHF EUR 111024 | 0,00 | 4 412,30 | EUR | 885 659,94 | CHF | -890 072,24 | FR0013420817 |
| H V/A CHF EUR 111024 | 78,64 | 0,00 | EUR | 36 486,98 | CHF | -36 408,34 | FR0013420858 |
| Total | 495,53 | 5 339,44 | | 6 377 328,24 | | -6 382 172,15 | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en EUR (*) | Classe de part couverte |
|---------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- | |
| Futures | | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Options | | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Swaps | | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Autres instruments | | | | | |
| Sous total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|---|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 323 196 030,32 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises): | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | -4 843,91 |
| Autres actifs (+) | 4 225 153,10 |
| Autres passifs (-) | -2 028 063,53 |
| Total = actif net | 325 388 275,98 |

Annexes des comptes annuels

Compte Annuel N-1

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations nettes | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers | 330 229 953,84 | 309 841 989,09 |
| Actions et valeurs assimilées | 330 229 953,84 | 309 841 989,09 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 330 229 953,84 | 308 801 664,09 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 1 040 325,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| <i>Titres de créances négociables</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Autres titres de créances</i> | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 0,00 | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 9 995 996,72 | 9 946 898,91 |
| Opérations de change à terme de devises | 7 946 392,80 | 9 806 832,72 |
| Autres | 2 049 603,92 | 140 066,19 |
| Comptes financiers | 8 391 686,92 | 13 124 552,55 |
| Liquidités | 8 391 686,92 | 13 124 552,55 |
| Total de l'actif | 348 617 637,48 | 332 913 440,55 |

Annexes des comptes annuels

Compte Annuel N-1

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 322 032 477,28 | 305 890 981,89 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 673 654,55 | 632 160,90 |
| Report à nouveau (a) | 3,99 | 0,05 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 12 943 155,97 | 13 282 654,08 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 1 655 555,80 | 1 609 075,51 |
| Total des capitaux propres | 337 304 847,59 | 321 414 872,43 |
| <i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i> | | |
| Instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 11 312 789,89 | 11 498 568,12 |
| Opérations de change à terme de devises | 8 035 967,32 | 9 941 040,51 |
| Autres | 3 276 822,57 | 1 557 527,61 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Total du passif | 348 617 637,48 | 332 913 440,55 |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Annexes des comptes annuels

Compte Annuel N-1

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 7 497 540,59 | 8 736 403,25 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | 807,42 | 0,00 |
| Produits sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 102 356,64 | 228,12 |
| TOTAL (I) | 7 600 704,65 | 8 736 631,37 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur contrats financiers | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 59,69 | 195,26 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (II) | 59,69 | 195,26 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 7 600 644,96 | 8 736 436,11 |
| Autres produits (III) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 5 934 912,00 | 7 264 450,16 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | 1 665 732,96 | 1 471 985,95 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -10 177,16 | 137 089,56 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | 1 655 555,80 | 1 609 075,51 |

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

| | Rémunérations fixes | Rémunérations variables (*) | Nombre de bénéficiaires (**) |
|--|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2023 | 15 071 546 | 15 182 204 | 208 |

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2023 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

| | Cadres supérieurs | Nombre de bénéficiaires | Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM | Nombre de bénéficiaires |
|--|-------------------|-------------------------|---|-------------------------|
| Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variable*) | 3 432 024 | 6 | 18 865 257 | 60 |

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2023 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

ANNEXE SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit :
ODDO BHF Génération

Identifiant d'entité juridique :
969500TGTFVBR50JM355

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50,40 % d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

| | 30/09/2024 | |
|---|------------|------------|
| | Fonds | Couverture |
| Notation ESG Interne* | 4.0 | 100.0 |
| Notation moyenne E | 3.8 | 100.0 |
| Notation moyenne S | 3.5 | 100.0 |
| Notation moyenne G | 3.7 | 100.0 |
| Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€) | 24.3 | 100.0 |
| Investissements durables (%) | 50.4 | 99.3 |
| Investissements alignés sur la taxonomie (%) | N/A | N/A |
| Exposition fossile (%)** | 0.0 | 0.0 |
| Exposition aux solutions carbone, part verte (%)*** | 34.6 | 35.4 |

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

| 30/09/2023 | | |
|---|-------|------------|
| | Fonds | Couverture |
| Notation ESG Interne* | 3.8 | 100.0 |
| Notation moyenne E | 3.8 | 100.0 |
| Notation moyenne S | 3.6 | 100.0 |
| Notation moyenne G | 3.5 | 100.0 |
| Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€) | 23.2 | 100.0 |
| Investissements durables (%) | 44.0 | 97.9 |
| Investissements alignés sur la taxonomie (%) | N/A | N/A |
| Exposition fossile (%)** | 0.0 | 0.0 |
| Exposition aux solutions carbone, part verte (%)*** | 32.6 | 33.3 |

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables poursuivaient l'objectif environnemental :

La contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 50,4 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 50,4 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/10/2023 - 30/09/2024

| Investissements les plus importants | Secteur* | % d'actifs** | Pays |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Sap Se | Technologies de l'Information | 6,5 % | Allemagne |
| Lvmh Moet Hennessy Louis Vui | Consommation Discrétionnaire | 5,8 % | France |
| Ucb Sa | Santé | 4,0 % | Belgique |
| Merck Kgaa | Santé | 3,7 % | Allemagne |
| Hermes International | Consommation Discrétionnaire | 3,5 % | France |
| Banco Santander Sa | Finance | 3,4 % | Espagne |
| Dassault Systemes Se | Technologies de l'Information | 3,3 % | France |
| Essilorluxottica | Santé | 3,3 % | France |
| Sopra Steria Group | Technologies de l'Information | 3,0 % | France |
| Beiersdorf Ag | Biens de Consommation de Base | 3,0 % | Allemagne |
| Asm International Nv | Technologies de l'Information | 3,0 % | Pays-Bas |
| Seb Sa | Consommation Discrétionnaire | 2,8 % | France |
| Be Semiconductor Industries | Technologies de l'Information | 2,8 % | Pays-Bas |

* 30/09/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

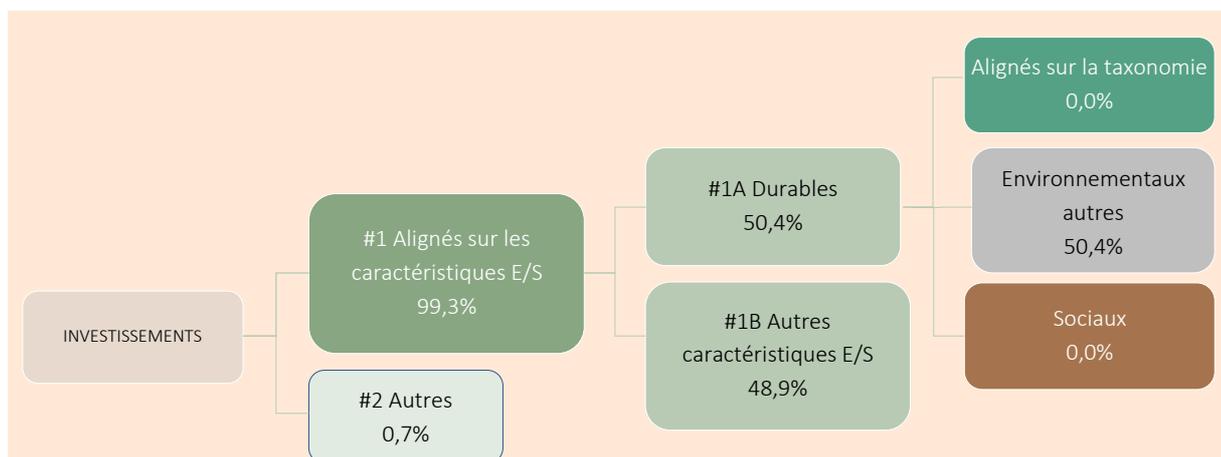
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 0,7 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 0,0 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs* | % d'actifs au 30/09/2024 |
|-------------------------------|--------------------------|
| Technologies de l'Information | 23,7 % |
| Santé | 20,7 % |
| Consommation Discrétionnaire | 20,5 % |
| Biens de Consommation de Base | 12,6 % |
| Industrie | 10,1 % |
| Services de communication | 4,7 % |
| Finance | 3,8 % |
| Matériels | 1,8 % |
| Prise en Pension | 1,5 % |
| Cash | 0,7 % |

*Au 30/09/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

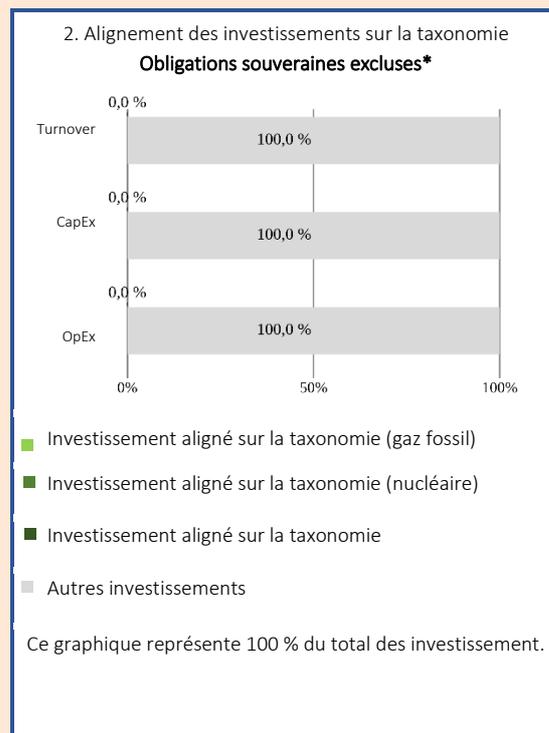
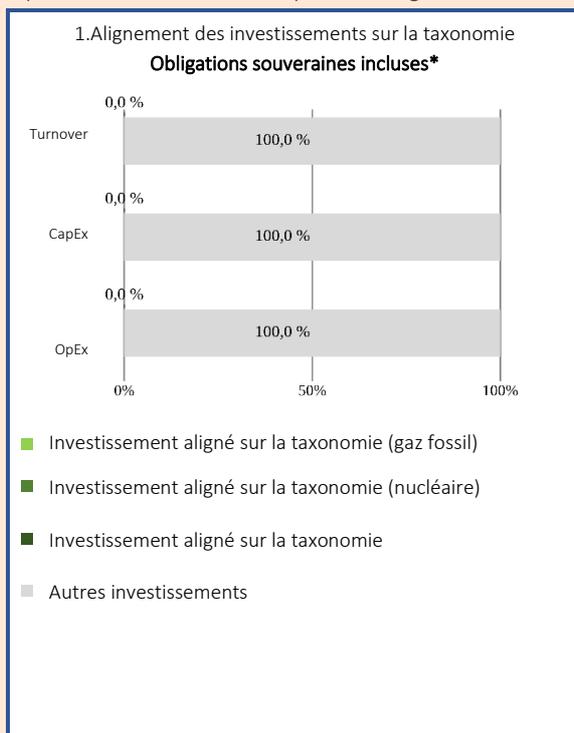
Dans le gaz fossile

Dans le nucléaire

Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 50,4 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifiques du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR atteindre LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU Net Return EUR Index.

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

| | 30/09/2024 | | | |
|--|------------|------------|--------|------------|
| | Fonds | Couverture | Indice | Couverture |
| Notation ESG Interne | 4.0 | 100.0 | 3.8 | 98.6 |
| Notation moyenne E | 3.8 | 100.0 | 3.8 | 98.6 |
| Notation moyenne S | 3.5 | 100.0 | 3.5 | 98.6 |
| Notation moyenne G | 3.7 | 100.0 | 3.7 | 98.6 |
| Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€) | 24.3 | 100.0 | 101.1 | 100.0 |
| Investissements durables (%) | 50.4 | 99.3 | 41.3 | 98.6 |
| Investissements alignés sur la taxonomie (%) | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Exposition fossile (%) | 0.0 | 0.0 | 5.4 | 5.4 |
| Exposition aux solutions carbone, part verte (%) | 34.6 | 35.4 | 38.9 | 38.9 |

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite